

Gâter les enfants, c'est les tromper sur la vie qui, elle, ne gâte pas les hommes.

La comtesse Diane

Le Canada

Le père de la gloire et de la félicité, c'est le travail

Euripide.

VOL. XXV — No 220

Beau, même température

MONTREAL, JEUDI 22 DECEMBRE 1927

Maximum, 28 — Minimum, 21.

PRIX : TROIS SOUS

Formation pédagogique

VIII

Conclusions

Agé de plus de quatre-vingts ans, un journaliste disait avec une sérénité malicieuse : "Les seuls articles que j'aie vraiment écrits, ceux qui ont porté, sont ceux que j'ai écrits mille fois."

On nous permettra bien de redire aujourd'hui ce que nous avons écrit à maintes reprises :

Tant vaut l'instituteur tant vaut l'école, toujours. Nous pouvons ajouter que très souvent, sinon toujours, tant vaut le salaire tant vaut l'instituteur, car nous estimons que pour l'enseignement comme pour toute autre chose, il faut y mettre le prix, si l'on veut un article de première valeur. Or, actuellement, les piètres salaires que nous payons aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles rurales tarissent dans sa source le recrutement des professeurs de carrière.

Des instituteurs et des institutrices qui sortent de nos dix-huit écoles normales, à peine 75 pour cent entrent dans l'enseignement et parmi ceux et celles qui y entrent, plusieurs en sortent bientôt parce que les salaires offerts sont insuffisants.

Qu'en résulte-t-il ?

Durant l'année scolaire 1925-26, 11,170 instituteurs et institutrices laïques ont enseigné dans les écoles primaires de la province de Québec. Sur ce nombre 943 ne possédaient aucun brevet; 6,747 n'avaient que le brevet accordé par le Bureau central des examinateurs et 3,480 seulement étaient munis d'un brevet d'une école normale.

Cet état de chose est déplorable.

Dans les écoles catholiques, sur 8,783 instituteurs et institutrices, 647 ne possèdent aucun brevet, 6,100 n'ont que le brevet du Bureau des examinateurs, et 2,036 seulement — 2,036 sur 8,783 — détiennent un brevet d'école normale.

Comment pouvons-nous espérer avoir de bonnes écoles primaires si nous laissons ainsi enseigner 647 instituteurs qui n'ont aucun brevet, si à nos seules institutrices offrant des garanties sérieuses de compétence, c'est-à-dire à nos institutrices formées dans les écoles normales, nous opposons, grâce au brevet expédié par le Bureau des examinateurs, 6,100 concurrentes que se disputent les commissions scolaires parce qu'elles les paient moins cher ?

On a réformé le programme d'études, il y a trois ans. C'est bien, mais ce n'est pas tout et c'est loin d'être assez. Mieux vaut un programme imparfait entre les mains d'un bon professeur qu'un programme parfait confié à un professeur incompetent.

Or, pouvons-nous avoir confiance dans un personnel enseignant qui n'a reçu aucune formation pédagogique ?

Pensez-y bien et vous verrez que la question du salaire joue un rôle de première importance.

Les protestants payent mieux leurs instituteurs que les catholiques et sur leur 2,387 instituteurs, 1,444 sont porteurs d'un brevet d'école normale, tandis que sur les 8,783 instituteurs ou institutrices catholiques, 2,036 seulement ont reçu une formation pédagogique dans les écoles normales.

Voyons les traitements moyens des instituteurs et des institutrices catholiques des écoles primaires comparés à ceux des protestants. Nous puissions ces statistiques dans le rapport du surintendant de l'instruction publique pour 1925-26.

Traitements moyens	
Instituteurs catholiques	\$1,390 par an
" protestants	2,276 "
Institutrices catholiques	355 "
" protestantes	1,052 "

On nous répondra peut-être qu'il y a eu progrès depuis quel temps. Voyons donc quel a été ce progrès depuis cinq ans : de l'année scolaire 1918-20 à l'année scolaire 1924-25, le traitement moyen des instituteurs catholiques s'est élevé de \$1,137 à \$1,390, soit de \$253.

des instituteurs protestants, de \$1,925 à \$2,276, soit de \$351.

des institutrices catholiques, de \$251 à \$355, soit de \$104.

des institutrices protestantes, de \$227 à \$1,052, soit de \$825.

La disproportion entre les traitements payés par les protestants et les catholiques est donc constante.

Nous ne payons pas suffisamment ceux à qui nous confions l'instruction primaire de nos enfants. De là découle l'insuffisance en nombre et en qualification du personnel compétent de l'enseignement.

Cette insuffisance constitue la principale lacune d'où découlent les autres maux éducationnels dont nous avons à souffrir à l'école rurale.

Puisque nos compatriotes, malgré une campagne suivie et persistante, en dépit des efforts des autorités politiques et religieuses, persistent à barguigner quand il s'agit de choisir les éducateurs d'une nouvelle génération, quand l'on sait dans quel luxe vit le peuple d'aujourd'hui, n'est-ce pas le devoir du gouvernement d'intervenir ?

C'est, croyons-nous, ce qu'il a l'intention de faire.

Qu'on nous permette de soumettre de nouveau à l'attention du gouvernement une idée émise par nous, il y a quelques années. Le but à poursuivre est de doter toutes nos écoles rurales de professeurs ou d'institutrices possédant un diplôme d'école normale. Ceci ne peut se faire que par étapes, mais encore faut-il sans tarder adopter une bonne méthode et prendre les moyens d'y arriver le plus vite possible. Pour cela, il faut travailler efficacement au relèvement rapide et substantiel des salaires.

Un système devrait être établi qui assurerait un salaire minimum de \$1,000 à un instituteur, et de \$600 à une institutrice, le gouvernement payant lui-même une partie de ces salaires. Ce qu'il a fait pour les bons chemins, il doit, à plus forte raison, le faire pour de bons instituteurs.

Dans cet ordre d'idées, nous renouvelons ici des suggestions que nous avons déjà exprimées dans le but de trouver une solution au problème du recrutement d'un personnel enseignant compétent pour notre enseignement primaire :

1°—Rendre nos écoles normales plus professionnelles afin de les mettre en mesure de remplir leur vrai rôle : donner une véritable formation pédagogique et fournir des professeurs à l'Etat.

2°—D'ici à ce que nos écoles normales puissent procurer tout le personnel enseignant dont nous avons besoin, exiger des candidats qui se présenteront devant le Bureau central des examinateurs une preuve de leur aptitude pédagogique.

3°—Aux municipalités scolaires engageant un instituteur ou une institutrice possédant un diplôme d'école normale, le gouver-

DECORATION APPROPRIÉE POUR LINDBERGH

(Dépêche de la Presse Associée)

Mexico, 21 — L'Ordre de l'Aigle est peut-être le plus récent et le plus approprié de tous les nombreux honneurs qui ont été conférés au colonel Charles A. Lindbergh à l'occasion de son envolée au Mexique.

Le titre lui a été décerné par les cadets mexicains au cours d'une brève cérémonie tenue ce matin à l'ambassade américaine.

SA SAINTETE FAIT UN BEL ELOGE DU CARDINAL ROULEAU

Lors de la remise des chapeaux rouges aux quatre nouveaux cardinaux

CANADIENS PRESENTS

Il dit du cardinal Rouleau qu'il est un apôtre de la science

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 21. — Sa Sainteté le pape Pie XI a remis cet après-midi aux quatre nouveaux cardinaux créés lundi lors du consistoire secret, les chapeaux rouges emblématiques de leur dignité cardinalice. Ce sont Mgr R. M. Rouleau, archevêque de Québec; Monseigneur Charles Joseph Binet, archevêque de Besançon; Mgr Alessio Lepicier, évêque titulaire de Tarsus; Mgr Justinien Szereodly, archevêque de Gran, Hongrie et Mgr Saenz, archevêque de Tolède.

Monseigneur Lepicier, se faisant l'interprète des nouveaux cardinaux, assura le pontife de leur filiale dévotion et dit qu'il reconnaissait le lourd fardeau que leur nouvelle dignité leur conférait.

En réponse le pape fit allusion au fait que les nouveaux titulaires de la pourpre romaine étaient relativement jeunes. Il fit une mention particulière du cardinal Szereodly, comme étant le benjamin du Sacré Collège.

Parlant du cardinal Rouleau, il fit mention de son travail d'éducation dans le diocèse de Valleyfield et de Québec et s'exclama en terminant : "Quel grand et noble pays catholique que le Canada".

Le Saint Père paya un tribut à la haute érudition et aux travaux du cardinal Lepicier et au succès qui avait couronné ses missions apostoliques en Angleterre, en Ecosse et en Ethiopie. Il fit allusion au fait que le cardinal Lepicier était originaire de Vaucouleurs, une ville de France intimement liée à l'histoire de sainte Jeanne d'Arc et par conséquent un diocèse de Verdun; dit le nom ne s'irradiant pas dans l'histoire du plus tragique et plus colossal conflit dont le monde ait été affligé.

Le Saint Père loua le travail accompli par le cardinal Binet dans la construction des églises annihilées par le feu de la guerre dans son ancien diocèse de Soissons, dont 200 sur un total de 400 ont été restaurées. Il termina son allocution en parlant des ordres religieux auxquels les nouveaux princes de l'Eglise appartiennent.

La salle du consistoire était remplie de laïcs éminents et ecclésiastiques y compris un certain nombre de Canadiens-français.

Dans l'allusion qu'il fit au sujet du cardinal Rouleau, Sa Sainteté dit que les diocèses de la vallée du Saint-Laurent avaient en lui un apôtre de la science et un apôtre de la vie chrétienne.

Le jeune Fournier est disparu sans espoir

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 21 — Les autorités policières ne conservent plus qu'un faible espoir de retrouver vivant le jeune Richard Fournier, âgé de 9 ans et pensionnaire de l'académie St-Jean-Berchmans, qui est disparu depuis le désastreux incendie qui a détruit cette institution vendredi soir dernier. Le jeune garçon était cloué sur un lit de douleurs au quatrième étage de l'édifice lorsque l'incendie se déclara et il n'a pas été revu depuis. Depuis une couple de jours, le détective Scullien a fouillé la ville en tous sens dans l'espoir que l'enfant aurait été recueilli parmi les enfants logés chez des résidents de cette ville dans la nuit de l'incendie. Jusqu'ici, ses efforts ont été vains.

nement devrait offrir de payer le tiers ou la moitié du salaire d'un instituteur recevant au moins \$1,000, ou d'une institutrice recevant au moins \$600.

Le gouvernement trouvera une grande partie de l'argent qu'il lui faudra pour mettre en pratique ce système, en se servant des nombreux octrois qu'il verse actuellement aux commissions scolaires qui payent un certain salaire minimum. Il donne ainsi, chaque année, la forte somme de \$225,000 et avec le résultat que nous avons vu plus haut : en cinq ans, le traitement moyen des instituteurs a augmenté de \$153, et celui des institutrices de \$104. C'est peu et vraiment insuffisant.

Que le gouvernement double, triple, quadruple cette somme de \$225,000, qu'il dépense chaque année sans résultat appréciable, et qu'il n'accorde son concours qu'aux commissions scolaires qui, vraiment désireuses de promouvoir les intérêts de l'instruction publique, engagent des professeurs compétents et les paient comme il convient.

Le problème est là.

M. L'ABBE CARON NIE CARREMENT CETTE ASSERTION

Au sujet de la tragédie de l'hospice St-Charles, qui lui fut imputée

A L'ENQUETE DU CORONER

Une religieuse de l'hospice est chaudièrement félicitée pour son courage

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 21. — M. l'abbé Caron, chapelain de l'hospice St-Charles a nié catégoriquement à l'enquête du prévôt des incendies tenue aujourd'hui les déclarations qui lui ont été attribuées au cours de l'enquête du coroner. Au cours de cet incendie, trente enfants perdirent la vie et vingt-quatre sont encore non retrouvés. Les recherches se continuent dans les ruines.

Lors de l'enquête du coroner, M. l'abbé Caron fut cité comme ayant dit que si les pompiers avaient suivi les instructions des Soeurs de l'hospice St-Charles, les pertes de vies auraient été beaucoup moins considérables. A l'enquête d'aujourd'hui, Eugène Leclerc, M. l'abbé Caron apporte un démenti catégorique aux déclarations qui lui avaient été ainsi attribuées.

RELIGIEUSE FELICITEE POUR SON COURAGE

Québec, 21. — "Une femme qui garde son sang-froid dans une telle occasion, après avoir escorté cinquante de ses protégées jusque dans un lieu sûr, et rebrousse chemin afin de s'assurer si elle n'a laissé personne derrière elle, mérite les plus grands éloges". C'est en ces termes que le prévôt des incendies, Eugène Leclerc, qui institue actuellement une enquête sur la cause de l'incendie de l'hospice St-Charles, a félicité la soeur St-Séraphin, du Bon-Pasteur, qui était en charge de l'un des dortoirs au moment de l'incendie. "Je vous félicite pour votre conduite", dit-il, "et sur votre bravoure au risque de votre vie". Les témoignages rendus ce matin n'ont apporté rien de neuf, ces derniers n'étant qu'une répétition de ceux entendus lors de l'enquête du coroner. Aucune théorie précise n'a été avancée quant à l'origine probable de ce déplorable incendie.

DES COMMANDANTS MILITAIRES SONT CHANGES DE DISTRICT

L'hon. J. L. Ralston, ministre de la Défense Nationale, les annonce officiellement

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 21. — L'hon. J. L. Ralston, ministre de la Défense Nationale, vient d'effectuer certains changements dans le commandement des districts militaires du Canada, lesquels seront mis en vigueur le 1er mai 1928.

Le major-général J. H. Elmsley, actuellement officier commandant du district No 3 à Kingston, Ont., sera nommé officier commandant du district militaire No 10, à Winnipeg, Man.

Le major-général H. D. B. Ketchen, actuellement officier commandant du district militaire No 10 à Winnipeg, sera nommé officier commandant du district militaire No 8 avec quartier-général à Halifax, N. E. remplaçant le colonel commandant A. P. H. Powell, qui est mis à sa retraite.

Le brigadier-général J. H. Ross, actuellement commandant du district militaire No 11 à Victoria, C. B. sera nommé officier commandant du district militaire No 12, à Regina, Sask.

Le colonel commandant W. W. P. Gibbons, actuellement commandant du district militaire No 13 à Calgary, Alta, sera nommé officier commandant du district militaire No 3 à Kingston.

Le brigadier-général D. M. Ormond, actuellement commandant du district militaire No 12, à Regina, assumera le commandement du district militaire No 13 à Calgary.

Le brigadier-général A. G. L. McNaughton, assumera le commandement du district militaire No 11 à Victoria.

Le gouvernement nationaliste émit récemment un décret ordonnant l'expulsion d'une certaine de personnes résidant dans le quartier russe. Au nombre d'entre elles, il y a les officiers et employés du consulat soviétique, les officiers de la banque russe Dahl et autres accusés d'agitation communiste en territoire nationaliste.

VICTOIRE NATIONALISTE

(Cable de la Presse Associée)

Shanghai, 21. — Le gouvernement nationaliste a nommé un comité de quatre fonctionnaires chinois qui vont à la liquidation des agences commerciales soviétiques à Shanghai. Le gouvernement nationaliste a consenti à ce que M. Kovlovsky, consul-général soviétique, retarde son départ jusqu'au 24 décembre, en attendant que des ordres lui soient donnés de remettre les affaires consulaires soviétiques entre les mains de quelque autre gouvernement européen.

Le gouvernement nationaliste émit récemment un décret ordonnant l'expulsion d'une certaine de personnes résidant dans le quartier russe. Au nombre d'entre elles, il y a les officiers et employés du consulat soviétique, les officiers de la banque russe Dahl et autres accusés d'agitation communiste en territoire nationaliste.

VICTOIRE NATIONALISTE

(Cable de la Presse Associée)

Pekin, 21. — Des messages reçus ici aujourd'hui, confirment la nouvelle que les troupes de Nankin se sont emparées de Hsuehoufu, dans la province de Kiangnan. Le général Chang Tsung-Chang, gouverneur civil de Shantung, a retiré vers Hanchowang, à environ 20 milles au nord et il demande avec instance l'envoi de renforts Mandchous.

BANQUET A L'HON. RAOUL GROTHE

A l'occasion de la nomination de l'honorable Raoul-Grothe, au Conseil Législatif de la province de Québec, un banquet lui sera offert, mardi prochain, le 27 décembre courant, à 7 heures 30, dans les salles du Club Outremont, No 5651, avenue du Parc.

UN DON GENEREUX DES VOYAGEURS DE LA SURVIVANCE

Ils souscrivent une somme de \$100, pour les sinistrés de l'hospice St-Charles

RECEPTIONS OFFICIELLES

Ils sont les hôtes de la Société St-J-Baptiste à un banquet. —Départ pour Sherbrooke

(Dépêche spéciale)

Québec, 21. — Les voyageurs de la Survivance Française venus des trois provinces des Prairies ont souscrit \$100 en fonds de secours des sinistrés de l'hospice St-Charles, à Québec. Cette nouvelle a été annoncée hier soir par le R.P. Plourde, O.M.I. de Winnipeg, au début du banquet offert aux visiteurs par la société St-Jean-Baptiste de Québec.

Ce banquet présidé par M. T. Verret, président de la société St-Jean-Baptiste de Québec, a réuni plusieurs personnes de marque et environ trois cents voyageurs de l'Ouest. Les orateurs furent l'hon. M. L.-A. Tasche, premier ministre de la province de Québec, M. le Dr J.-J. Pettit, directeur du voyage et représentant de l'Alberta, M. Raymond Denis, président de l'A.C.F.A., et représentant de la Saskatchewan, M. Henri Lacerte, président de l'association d'éducation du Manitoba et représentant de Manitoba, l'hon. M. Cyrille Delage, surintendant de l'instruction publique, M. Jules Dorion, président-adjoint de la société St-Jean-Baptiste, le R.P. Plourde, O.M.I. de Winnipeg, M. L.-A. Pouliot, vice-président de la société St-Jean-Baptiste et M. R. Goulet, de Winnipeg.

Au cours du banquet les visiteurs furent régals d'un concert auquel figurèrent Mmes Joseph Gagne et Antonio Hamel, M. Romeo Faray, Dr Marcel Langlois, Aurèle Leclerc, Dr Joseph Devarennes, Léonce Crepault et M. J. O. Paquet.

A l'arrivée à Québec du train spécial du Canadian National hier la majorité des voyageurs de la survivance se rendirent en pèlerinage à Sainte-Anne de Beauséjour, où ils furent reçus par le R. P. Lévesque, curé de la basilique. Une messe fut chanted par le R. P. Helly, o.m.i., et la communion distribuée à un grand nombre de voyageurs pendant que le R. P. Boyer, o.m.i., et les autres prêtres venus de l'Ouest chantaient des messes aux autels latéraux. Un déjeuner fut ensuite servi aux pèlerins par les RR. SS. Franciscaines.

Dans l'après-midi, les visiteurs furent reçus officiellement au parlement, à l'hôtel-de-ville, à l'archevêché et à la basilique de Québec.

Le train spécial du Canadian National avec trois cents survivants est parti de Québec pour Sherbrooke et nos frères de l'Ouest seront l'objet d'une autre réception officielle.

LES SOVIETS SE PREPARENT A LEUR DEPART DE CHINE

Les proscrits du gouvernement nationaliste plieront bagage le 24 décembre

VICTOIRE NATIONALISTE

(Cable de la Presse Associée)

Shanghai, 21. — Le gouvernement nationaliste a nommé un comité de quatre fonctionnaires chinois qui vont à la liquidation des agences commerciales soviétiques à Shanghai. Le gouvernement nationaliste a consenti à ce que M. Kovlovsky, consul-général soviétique, retarde son départ jusqu'au 24 décembre, en attendant que des ordres lui soient donnés de remettre les affaires consulaires soviétiques entre les mains de quelque autre gouvernement européen.

Le gouvernement nationaliste émit récemment un décret ordonnant l'expulsion d'une certaine de personnes résidant dans le quartier russe. Au nombre d'entre elles, il y a les officiers et employés du consulat soviétique, les officiers de la banque russe Dahl et autres accusés d'agitation communiste en territoire nationaliste.

VICTOIRE NATIONALISTE

(Cable de la Presse Associée)

Pekin, 21. — Des messages reçus ici aujourd'hui, confirment la nouvelle que les troupes de Nankin se sont emparées de Hsuehoufu, dans la province de Kiangnan. Le général Chang Tsung-Chang, gouverneur civil de Shantung, a retiré vers Hanchowang, à environ 20 milles au nord et il demande avec instance l'envoi de renforts Mandchous.

L'EPAVE DU SOUS-MARIN S-4 PERDUE PUIS RETROUVEE

Le câble d'attache se rompt sous la violence du vent et l'épave se meut

AUGUN SIGNE DE VIE

Une ouverture sera percée dans les flancs du navire pour y introduire de l'air

(Dépêche de la Presse Associée)

Provincetown, Mass., 21. — Les plongeurs qui se redoublaient d'efforts afin de sauver les six hommes emprisonnés dans la chambre des torpilles du sous-marin S-4. A 9.30 heures, sept plongeurs étaient descendus au fond de la mer afin d'installer un tube d'air dans la prison.

Bien que l'on admit généralement que les six hommes n'avaient guère de chance de survie, depuis leur incarceration forcée depuis samedi après-midi, les officiers de marine dirigeant le travail de sauvetage tentent de nouveaux efforts pour assurer de l'état des victimes et des sauver si possible encore.

Le sous-marin naufragé S-4, qui était disparu lorsqu'un câble le retenant se rompit pendant la tempête, a été retrouvé tard cet après-midi. L'épave fut retrouvée par des marins partis à sa recherche dans un canot automobile.

Le S-4 fut retrouvé du côté opposé du navire d'où les deux plongeurs étaient précédemment descendu. James Ingram, le second plongeur, demeura une heure sous l'eau. Le plongeur John Kelly, y demeura pendant une période aussi longue. Le plongeur D. M. Bird fut descendu lorsque le loch localisa le sous-marin.

Bird reçut ordre d'attacher un câble à la tourelle du S-4. Il était encore sous l'eau à 5.45 heures.

Le commandant Edward Ellsberg, en charge des opérations de sauvetage, a déclaré qu'une tentative serait faite pour perfore une ouverture dans le sous-marin avec une foreuse à air comprimé afin d'y faire pénétrer un tube d'air. L'officier a déclaré que Bird frappa sur la coque du sous-marin S-4, mais ne reçut aucune réponse.

LE SOUS-MARIN PART A LA DERIVE

Provincetown, Mass., 21. — L'amiral Frank S. Baumby, en charge des opérations de sauvetage du sous-marin S-4, a annoncé, tard aujourd'hui que l'épave avait été emportée à la dérive, parce qu'un câble qui la retenait avait été rompu pendant la tempête. Deux plongeurs qui descendirent dans l'eau aujourd'hui ne purent retrouver le sous-marin coulé à 4.15 heures cet après-midi.

Deux marins cherchèrent le sous-marin pendant plusieurs heures aujourd'hui sans succès. Les plongeurs continuèrent leur travail tard aujourd'hui. A 1 heure le plongeur Wickwren entra dans l'eau avec ordre de retrouver le sous-marin. Le commandant Edward Ellsberg était au téléphone. Le plongeur demeura dans l'eau 53 minutes et déclara au commandant Ellsberg qu'il était impossible de voir quoique ce soit. Il marcha au fond de l'eau en tous sens sur une longueur de cinquante pieds, mais ne vit pas l'épave.

A 2 heures, James Ingram, le plongeur qui put atteindre le sous-marin S-4 il y a deux ans, descendit. Il était encore sous l'eau à 4.15 heures.

Le câble rompu fut attaché à l'épave du sous-marin dimanche dernier après-midi par le plongeur Carr. Lorsque le navire-pêcheur de mines "Falcon" partit pour Boston de bonne heure lundi, le câble fut attaché à une bouée. Le commandant Ellsberg est d'avis que le câble s'est rompu probablement à l'endroit où il était attaché au sous-marin, en raison de la poussée formidable imprimée par les vagues houleuses de lundi et mardi.

Bénédiction d'une gare, à Shawinigan Falls

(Dépêche spéciale)

Shawinigan Falls, P.Q., 21. — Le Révérend père Plourde, curé de cette ville a béni dimanche dernier la nouvelle gare du chemin de fer Pacifique Canadien. La cérémonie se déroula en présence de M. J. A. Dufresne, maire de la ville, M. N. Vermette, grand de la ville, M. P. Ferron, président de la Chambre de Commerce, M. N. Longval, chef de police et d'un certain nombre de citoyens.

La construction de cette nouvelle gare est une preuve que le chemin de fer entrevoit de belles perspectives pour l'accroissement et l'agrandissement de cette ville ayant une population actuelle de 16,000 habitants. Située au cœur de la vallée du St-Maurice et possédant de vastes industries de la pâte chimique et du papier, Shawinigan Falls est l'une des villes les plus progressives de cette province.

L'on crut qu'une gare spacieuse et bien aménagée remplacerait avec avantage l'ancien édifice devenu trop étroit pour les besoins de cette ville. Le coût en est de \$55,000. Le constructeur est la maison Laflamme & Laflamme.

Fiançailles Royales

(Cable de la Presse Associée)

Turin, Italie, 21. — La rumour circule de nouveau des fiançailles prochaines du prince héritier Humbert d'Italie avec la princesse Marie-José de Belgique. Une correspondance de Rome à la "Gazette del Popolo" dit que l'annonce officielle à cet effet sera faite au retour du prince de son voyage en Terre Sainte.

CONVERSION DE LA LIRE ITALIENNE A L'ETALON D'OR

Mussolini décide cette conversion après de laborieuses négociations

MESURE HARDIE

Les dispositions sont prises afin d'empêcher toute spéculation indue

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 21. — La conversion de l'unité monétaire italienne à l'étalon d'or dans une proportion de dix-neuf lires au dollar a été décidée. Le compte Giuseppe Volpi, ministre des Finances, a annoncé le parachèvement des négociations à une séance du conseil des ministres ce soir.

Les négociations eurent lieu à Londres et y participèrent Benjamin Strong, président de la Federal Reserve Bank de New-York; Ronaldo Strimgher, directeur-général de la Banque d'Italie; Montagu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre et un groupe de banquiers Anglo-Américains, parmi lesquels se trouvaient les plus anciens et les plus importants correspondants du trésor italien.

Le conseil des ministres, qui présidait le premier ministre Mussolini, décida que le décret mettant l'unité monétaire italienne à base d'étalon d'or serait publié ce soir et soit immédiatement mis en vigueur. En vertu du décret, une lire-or vaudra 3.60 lires-papier.

Le décret est la conséquence directe d'un objectif que visait le "Duce" lors de son fameux discours de Pisare il y a un an, lorsqu'il demanda d'engager la lutte pour la réévaluation de la lire.

Un peu avant son discours, la lire était montée à 81 au dollar et 150 à la livre sterling. Dans le temps, Mussolini annonça l'intention du gouvernement de mettre un terme à la situation financière anormale en raison d'une dépréciation injustifiée de l'unité monétaire italienne par des spéculateurs sans vergogne et par des adversaires politiques qui n'hésitaient pas à nuire au crédit du pays pour combattre Mussolini.

A partir du jour où le discours fut prononcé, la lire commença à monter, sa hausse étant tellement rapide, qu'elle causa des inquiétudes, spécialement dans le monde industriel italien, en raison de l'augmentation des salaires, de la diminution des paiements étrangers et de la stagnation des exportations.

Le gouvernement, afin de rassurer les centres commerciaux et industriels fut forcé de faire une déclaration disant que la lire demeurerait encore longtemps stationnaire à 18 au dollar et à 90 à la livre sterling. Dans l'intervalle, Mussolini n'abandonna pas son idée de continuer la lutte pour la réévaluation de la lire.

La décision prise aujourd'hui signifie que le trésor italien a réussi à amasser une réserve d'or suffisante pour faire face à la situation. Cette nouvelle est considérée non seulement comme un fait important dans les milieux financiers du pays, mais aussi un véritable coup de maître, vu qu'elle aura pour effet de hausser le crédit italien à l'étranger, non seulement sur les marchés monétaires mondiaux, mais parmi les puissances.

De plus, le retour à l'étalon or effectif aujourd'hui prouve le peu de fondement des prédictions pessimistes de l'opposition disant que la chute du régime fasciste serait due à une crise financière. En adoptant la base de l'étalon d'or, Mussolini, prétend ses partisans, a placé l'Italie au même niveau que les pays qui ont eu le courage de faire face aux crises financières découlant de la guerre, et s'imposant des sacrifices énormes afin de retablir leur prestige à l'étranger.

Le gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'être sûr que la conversion de la lire n'aura pas de repercussion économique et que les spéculateurs ne s'en prévalent pour faire des profits exorbitants. Des instructions à

UNE AUTRE POUR SHASTA LAD AU PARC JEFFERSON

Il a battu Chaff et Candy
Hog dans la bourse
Cabildo

WILLIAM P. L'EMPORTE

Il a pris la course de la jeune division

Nouvelles-Orléans 21. — Shasta Lad, courtant sous les couleurs de l'écurie B. Houghton, a remporté une autre victoire cet après-midi au Parc Jefferson. Ceci constitue son quatrième succès depuis l'ouverture de la saison locale. La course réunissait cinq partants et Chaff a fini deuxième tandis que Candy Hog a décroché le troisième argent. Le vainqueur a payé \$6.00 pour la mise habituelle.

La bourse de la jeune division s'est terminée par une surprise lorsque William P. a battu War Wings, avec Beson comme troisième. Il a payé \$14.80 pour \$2.00.

Le jockey Bowden a encore décroché les honneurs de la journée avec deux gagnants. Il a gagné avec Take A Chance, à la deuxième course, et Torch, à la septième.

Résultats des courses de cet après-midi:

Première course, 6 furlongs. — 1. Colonel Campus, 107, Landol, 13.00, 5.60, 3.00; 2. Sister Zeo, 104, Leonard, 7.40, 4.40; 3. Miss Hogan, 109, Thurbur, 2.60; 4. Go Away, Glee, 104, B. Traps, Clear Star, Our Margie, Jim Dahman, Jack D'Or, Stowaway ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs. — 1. Take A Chance, 110, Bowden, 24.60, 8.20, 4.00; 2. Racine, 110, Landol, 5.60, 2.80; 3. Tallaga, 115, McAuliffe, 3.20; 4. Henry Somers, Little Guinea, Forget Me Not, Seecy, Poland, Magnus, Ole, Sun of Araby, Heatherbell ont aussi couru.

Troisième course, 5 1/2 furlongs. — 1. William P., 108, Zucchini, 14.80, 6.60, 4.60; 2. War Wings, 105, Bowden, 9.80, 5.80; 3. Beson, 109, E. Pool, 3.80; 4. Temps, 1.08, a-Misner, My Boy Friend, Jacquemot, o-Fluffy, o-Fluffy Sweep, Madcap Princess, Bill Joyce, Love Girl, Seth Romance ont aussi couru.

Quatrième course, 1 1/4 mille. — 1. Open Hand, 108, Arnold, 14.60, 6.20, 3.40; 2. Trapstock, 107, Josiah, 3.40, 2.60; 3. Candy Rock, 109, Chilcutt, 5.20; 4. Temps, 2.09, Jubal Early, The Archer, Mollie Myhill, Lanoli, Fire Boy ont aussi couru.

Cinquième course, 6 furlongs. — 1. Shasta Lad, 110, Chilcutt, 6.00, 3.00; 2. Chaff, 107, Finnerty, 3.80; 3. Candy Hog, 106, Thurbur, Temps, 1.12 3/5, Comrade, War Eagle ont aussi couru.

Sixième course, 1 1/16 mille. — 1. Flaherty, 110, Leonard, 16.20, 5.20, 4.60; 2. Parole II, 114, McDermott, 5.00, 4.00; 3. Huon Pine, 109, Root, 7.20; 4. Temps, 1.49, Medley, Atoi, Fenlight, Crosse, Tall Grass, Sincerely ont aussi couru.

Septième course, 1 1/4 mille. — 1. Torch, 110, Bowden, 4.60, 3.20, 2.00; 2. Spring, 105, Zucchini, 11.20, 5.60; 3. Jehu J. Jr, 103, Kempf, 11.80; 4. Temps, 2.10, Old Tom, Marsdale, Wild Cat, Wrackray ont aussi couru.

LES INSCRITS A N. ORLEANS

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, 1 1/16 mille. — Gary Fair, 110, Bots, 108, Cyclamen, 115, Hoptown Belle, 105, Glib, 113, Bessie Gershel, 113, Donnawide, 113, Rionda, 105, Babe K, 105, Shampoo, 108, Lady Fanshawe, 110, Devil Girl, 113, Rushie, 105, Jeannette S., 105, Juniors Nurse, 105.

Deuxième course, 6 furlongs. — Marocco, 113, Cuddle, 111, Fire Fairy, 111, Duffs Time, 108, Bill Seth, 103, Indian Guide, 108, McKim, 111, St. Matthews, 106, La Rectorie, 106, Manchu, 114, Elsie, 108, Angry Mood, 114, Honey Fish, 103, La Vestale, 105, Steadfast, 111, Chatson, 117, Mimi, 111, William P., 111.

Troisième course, 1 1/16 mille. — Berry Picker, 105, Kindred, 108, Gold Leaf, 113, Miss Carew, 110, Lexington, 108, Vallette, 113, Annie Coughlin, 105, White Lights, 108, Silver Wings, 105, Aileen P., 108, Lucy Kate, 113, Miss Blaze, 108, Yvonda, 110, Neat Girl, 108, Charlesetta, 108, Betty Bacon, 108, Sincere, 108.

Quatrième course, 6 furlongs. — John Speed, 114, Geo. Groom, 108, Alborak, 111, Lucky Drift, 112, Arrogant, 107, Momo Boy, 112, Tyrol, 106, Muldoon, 116, Dar Fur, 105, Polydemia, 110, Frank Andrews, 111, Golden Mac, 116, Rival, 108, Body Guard, 105, The Major, 111.

Cinquième course, 6 furlongs. — Short Trail, 103, Resinante, 94, Burstone, 88, Frank McMahon, 109, Balboa, 114, Serojivo, 100, Migrida, 100, Big Sweep, 114, David L., 105, Pickaboo, 105, Beneficent, 108.

Sixième course, 1 mille. — Lewis, 110, Lepanto, 103, Faise Modesty, 87, Homewood, 95, Dreana Lee, 94, Watch On, 112, Beggar Boy, 112.

Septième course, 1 1/8 mille. — Pride, 108, John T. D., 111, Toscanelli, 112, The Engine, 111, The Archer, 112, Jack Horgan, 107, North Breeze, 107, Upstart, 112, Bright Steel, 116.

A Tia Juana

San Diego, Cal., 21. — Résultats des courses de cet après-midi à la piste de Tia Juana, Mexique:

Première course, 6 furlongs. — 1er John A. Scott Jr, 113, Robertson, 9.20, 44.20, 3.80; 2e Follow Me, 108, Luther, 5.60, 2.60; 3e Ojo 99, Richardson, 5.40, Temps 1.14 3/5, Ray Reese, Peter Brush, Frickaway, Double Shot, Little Tokalon, Olive Bunn, Fox, Snow Mountain, Boddy Clark, Clinax, Amen ont aussi couru.

Deuxième course, 1 mille 70 verges. — 1er Brian Kent, 110, McClair, 14.00, 5.20, 4.20; 2e Metal, 107, Snider, 6.60, 4.20; 3e Isaman, 113, Peterson, 2.20, Temps 1.47, Forty Two, Anna Mary, Bardalid, Greenhills, Chula Vista, Bosada II, Little Man, Full o'Fun, Maunaloa, Ben Kripp, Klickatt Bum ont aussi couru.

Troisième course, 5 1/2 furlongs. — 1er Red Cross Princess, 97, Isacione, 7.60, 3.40, 2.40; 2e Cellini, 90, Herbert, 5.20, 5.20; 3e Prospect, 96, Kern, 5.00, Temps 1.08, Peggy Green, Anna, Beanie, Rag Bag, Captain Le Roy, Fleet Prince, Pa's Choice, Princely, Band Purple, Eunice, Bon File ont aussi couru.

Quatrième course, 6 furlongs. — 1er Little Blaze, 110, Luth, 38.20, 10.20, 6.00; 2e Lord Douglas, 112, Wilson, 17.40, 5.80; 3e Major Seth, 110, Schmitt, 6.00, Temps 1.38 2/5, Golden Laura, Cloud Accelerator, Big Geart, The Falconer, Duley Lou, Air Castle ont aussi couru.

Cinquième course, 6 furlongs. — 1er Dr Wilson, 116, Baker, 4.60, 3.20, 2.60; 2e Miss Drapeau, 97, Francis, 10.40, 5.20; 3e Somersgale, 105, Snider, 7.60, Temps 1.13, Governor Seth, Wirt G., Bowman, Inca, Proctor Hug, Teate, Bonnie Marguerite ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille 70 verges. — 1er Realist, 95, H. Philpot, 6.20, 4.20, 3.60; 2e Minstrel Boy, 108, R. Jones, 5.20, 4.00; 3e True Boy, 97, P. Fisher, 4.40, Temps 1.46 2/5, Barn Dollar, Common Gold, Battlefield, Golden Sweep, Ponimoi ont aussi couru.

Septième course, 5 furlongs. — 1er Knighthood, 112, Russell, 4.40, 3.20, 2.40; 2e Frank S., 105, H. Philpot, 4.00, 3.40; 3e Virginia Carlton, 110, Elston, 3.40, Temps 1.01 4/5, Maghey, Doubt Me, Volt, Unlucky, Queen Anna Marie, Simony, Hominy, Nicross ont aussi couru.

Huitième course, "Clubhouse". — 1er Timothy, 113, Robertson, 37.20, 13.20, 5.20; 2e Lady Stone, 113, McClear, 3.60, 4.00; 3e Fred Dubner, 108, Renne, 4.20, Temps 1.37 2/5, Patriarch, Parnell, Leo Lampe, Hands Up, Clermont Jr., Lake Rock, President ont aussi couru.

LES INSCRITS A TIA JUANA

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, 5 1/2 furlongs. — Mungie, 113, War Bells, 113, La Jolla, 113, Sweetum, 107, Mary Maud Carr, 113, Miss Wyoming, 104, Little Shasta, 107, Amazon Maid, 107, Cible, 107, Irish Princess, 110, Rubinette, 110, Little Johnny, 107, Olive Dexter, 104, Swift, Lady, 107, Miss Fountain, 104, Norma Talmadge, 104, Yami, 113, Queen Bank, 104.

Deuxième course, 1 1/8 mille. — Hasty, 98, Yokohama Girl, 98, Six Pence, 111, Evelyn Brown, 111, Gold Colonist, 99, Chick Bell, 104, Mint Julep, 99, Tea Taster, 104, Jolly Cephus, 99, Clear View, 107, Fair Trial, 108, John Morrill, 99.

Troisième course, 1 1/8 mille. — Zucca, 99, Nebraska Lad, 99, Tennessee, 101, Apricot, 103, Shepherd, 104, Zing, 104, Chiapas, 106, Strife, 99, Compuser, 105, Full o'Fun, 99, Bullet Proof, 106.

Quatrième course, 6 furlongs. — Honey Bunch, 108, Norcross, 117, Kekunias, 108, Pai Lady, 108, Joe Campbell, 103, Master Crump, 108, Tender Seth, 108, Jack Sharper, 103, Lloyd Brown, 111, Shasta Graney, 109, Conclusive, 112, Queen Bess, 102, Old Broadway, 112, Leo Lampe, 108, Jeddburgh Abbey, High Mail, 120, Margaret Elmore, 112, Rose Tint, 110.

Cinquième course, 1 mille. — Tavern Talk, 98, All Shot, 103, Stardale, 111, Marion Elizabeth, 101, Lord Douglas, 103, Shasta Grafton, 101, Venture, 98, Minnie Bomba, 103, Sawday, 108, Manoma, 103, Duley Lou, 106, Pretty Bill, 103.

Sixième course, 6 furlongs. — Tod Sloan, 94, Jack Alexander, 98, Paavo, 104, Sergeant Seth, 102, Pat, 116, Forecaster, 104, a-Shasta Gold, 102, Voshell, 102, y-Tamarind, 108, a-Miss Drapeau, 90, Sandy Man, 92, y-Runolathe, 95, a-Entrée de Crech, y-Entrée de Irwin.

Septième course, un mille et 70 verges. — Scotsman, 104, Fred Dubner, 104, Brownie Smile, 106, a-Engadine, 102, Bright Idea, 100, Brig o'Don, 104, Bucko, 109, a-Entrée de McConnell.

Huitième course, 7 furlongs. — Alma, 95, Platinum, 99, Shasta Comet, 97, Heathervale, 100, a-Swift, 97, 115, Hopuwa, 108, Stargask, 97, y-Frank Light, 110, a-Duck, 101, True Shot, 107, a-Blue Rose, 107, y-Red Dragon, 113, x-Tent Builder, 95, a-Entrée de Steele, y-Entrée de Syfy, y-Entrée de Polk.

A La Havane

La Havane, Cuba, 21. — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Oriental:

Première course, 6 furlongs. — 1er Pindar Peel, 107, Robertson, 12 à 1, 5 à 1, 5 à 1; 2e Light o'Dawn, 105, Davis, 4 à 1, 2 à 1; 3e Nimrod, 107, Hastie, 4 à 5, Temps 1:15 1/5. Boutonnière, Jimmy Finn, Miss Sand, Keeper, Illustrator, Dorando et Funny Bunny ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs. — 1er Doty Dunbar, 106, Gwynne, 4 à 1, 8 à 4, 4 à 5; 2e Miami Triad, 106, McElrol, 2 à 1, au pair; 3e Palmcourt, 112, McElrol, 2 à 5, Temps 1:14 1/5. Successor, Sandalwood, Sentiment, Sansan et Quinham ont aussi couru.

Troisième course, 5 1/2 furlongs. — 1er Billie W., 109, Brown, 2-1, 4-5, 2-5; 2e Intermission, 102, Robertson, 3-1, 8-5; 3e Miss Emma, 107, Gleason, 1-3, Temps 1:09 3/5. Ont aussi couru: Okolona, Bright Plume, Marjanus et Winkin.

Quatrième course, 6 furlongs. — 1er Polycarp, 112, Guerra, 3-1, 1-1, 1-2; 2e Saratoga Maid, 107, Horv'h, 3-1, 8-5; 3e Expressive, 107, Noel, 1-2, Temps 1:15. Ont aussi couru: Mishap, Mose Shapoff, Maimonides, Sandewest, Erin Go Bragh, Miss Miles et Julie.

Cinquième course, 5 1/2 furlongs. — 1er Red Blaze, 115, Glick, 6-1, 5-2, 6-5; 2e Farcur, 95, Hastie, 9-5, 1-2; 3e Geo Mehias, 105, Noel, 1-1, Temps 1:09 4/5. Ont aussi couru: Idealia, Patsy Dale, Durberville, Otto Berz et Watchala.

Sixième course, 1 1/16 mille. — 1er Jingle, 110, Horveth, 2-1, 1-1, 1-2; 2e Hs Ands, 89, Watters, 1-2, 1-1; 3e Sligo Branch, 101, Flowers, 6-5, Temps 1:48 2/5. Ont aussi couru: Charge On, Bear Grass, Upsett, Devastation, Marvelite, Woody et Milord.

LES INSCRITS A LA HAVANE

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, 3 ans et plus, à réclamer, \$800, 6 furlongs. — 1er 107, Nano Roman, 109, Daffodil, 106, Handicap, 101, Outbush, 104, McCulloch, 105, Lisa B., 102, Androsito, 109, Navar, 105, Probable, 97, Black Hawk, 108, Tamaledick, 108, Bash, 100, Ranock, 107.

Deuxième course, tous les âges, 6 furlongs, \$800. — Helter Skelter, 112, The Dago, 113, Twelve Thirty, 103, Pellegrino, 103, Nineteen Sixty, 103, Triffle, 110, Paprika, 103.

Troisième course, 2 ans, à réclamer, \$800, 6 furlongs. — Miss Torch, 102, Philip's First, 105, Shot, 106, Open Go, 103, Skipaway, 102, Scudor Vasquez, Bello, 107, Moonlight, 107, Parake, 104.

Quatrième course, 3 ans et plus, à réclamer, \$800, 6 furlongs. — Tommy Foster, 110, Hobaw, 106, Bonerc

105, Estin, 106, Architect, 101, ex-Changing Moods, 98.

Cinquième course, 3 ans et plus, à réclamer, \$800, 1 1/16 mille. — Helen Carter, 107, Boss Gang, 103, Chittagong, 105, Asacid, 100, Hanky Rice, 116, Fire Under, 105, Bill Hare, 110, Guerrere, 102.

Sixième course, 3 ans et plus, à réclamer, \$800, 1 1/8 mille. — Frankman, 108, Little Vince, 113, St John, 112, Levoynat, 108, Snub, 103, Black and Yellow, 109, Mons Meg, 108, Sligo Branch, 108.

LE PROCHAIN RETOUR DES "AS" FRANÇAIS

Les joueurs de tennis au tournoi de Philadelphie

COURT VOYAGE

Ils repartiront tout de suite pour les Antipodes

New-York, 21. — Jean Borotra et Jacques Brugnon, deux des membres de l'équipe française de tennis qui ont défait les Etats-Unis dans la série Davis, en septembre dernier, et Christian Bousquet, un jeune joueur qui figure déjà avec avantage parmi les quatre as de son pays, représenteront le Racing Club, de Paris, dans un match international avec le Penn A.C., à Philadelphie, d'après une déclaration faite par l'association américaine du lawn tennis, écrit Allison Danzig dans le "New-York Times". Les joueurs français, qui ont fait une tournée dans l'Amérique du Sud, se rendent en Australie en passant par les Etats-Unis. Partis de Rio-de-Janeiro le 7 décembre, ils sont attendus à New-York.

Les visiteurs repartiront de Philadelphie le 23 au soir afin de prendre passage à bord d'un navire de la Côte du Pacifique pour les antipodes. On a essayé de faire jouer Borotra et Brugnon au Casino, de Brooklyn, mais ce club a des engagements qui ne seront pas complétés avant le 24 décembre. La visite des Français à Philadelphie a été organisée par le biographe par l'entremise de Paul W. Gibbons, membre du comité exécutif de Penn A.C., et par Julian S. Myrick, président du comité de la coupe Davis. Le Penn A.C. sera représenté par Dick Williams, qui rigourait sur l'alignement de l'équipe Davis en 1926, et par Manuel Alonson, qui porta les couleurs de l'Espagne dans le tournoi international. On cherche aussi à aligner William Tilden, qui fait partie du Penn A.C., mais qui est actuellement engagé par une compagnie théâtrale.

Le match consistera en trois parties, deux simples et un double, de deux "sets" sur trois. Le Penn A.C. a inauguré il y a environ un an un "court" couvert qui est considéré comme l'un des plus beaux du monde.

La visite dans un pays des joueurs français suscite toujours beaucoup d'intérêt. Les gens sont anxieux de les voir à l'œuvre après les victoires qu'ils ont remportées l'été dernier aux Etats-Unis, à Wimbledon et à Saint-Cloud. Borotra a gagné le championnat national pour la 2e fois l'hiver dernier, alors qu'il a remplacé René Lacoste, et, en compagnie de Brugnon, il a décroché le championnat dans les parties doubles.

Le jeune Bousquet est aussi fort que les autres joueurs de l'équipe française, s'il faut en croire Lacoste. On se rappelle qu'il a obligé Cochet à jouer cinq "sets" dans la finale du tournoi d'automne à Paris.

GEANTS ET YANKS FONT TREMBLER LEURS ENNEMIS

Ces deux équipes ont monopolisé les championnats depuis la guerre

ON NE MENE PAS

McGraw et Huggins font de belles transactions

Les magnats des ligues majeures commencent déjà à exprimer des craintes que les Géants et les Yankees se rencontrent dans la série mondiale de 1928. Et ce n'est pas sans raison, car ces deux clubs-là ont gagné neuf championnats depuis la fin de la guerre. Les Yankees ont enlevé cinq couronnes et les Géants, quatre.

C'est une situation à peu près unique dans le monde de la balle aux bases et si les adversaires ne réussissent pas à découvrir quelque brillante consécration, d'ici l'ouverture de la campagne, les clubs new-yorkais continueront leur dangereux monopole.

LE RECORD OFFICIEL

Depuis la guerre, les succès des quatre clubs ont été plutôt maigres. Pittsburgh a décroché deux championnats; Washington deux; Cleveland, Brooklyn, Chicago White Sox, Cincinnati et Cincinnati, un chacun.

Détroit n'a rien fait depuis de longues années. Les Cubs sont à l'honneur depuis 1918 et les Browns, de Saint-Louis, n'ont jamais su ce que c'était qu'un championnat. Quant aux deux clubs de Philadelphie et de Boston, il est inutile d'en parler.

Si l'on excepte le récent réveil des Yankees, la tenue de ces quatre clubs est une déception pour tous les amateurs de balle.

LA CLEF DU SUCCES

La grande raison du succès des Géants et des Yankees, c'est que ces clubs prennent les moyens d'enrober les joueurs dont ils ont besoin, soit qu'ils aient recours à des échanges profitables, soit qu'ils délient sans hésiter les cordons de leur bourse.

McGraw achète et paie sans compter; ses préférences sont surtout pour des hommes de réputation établie. Huggins recherche les jeunes joueurs d'avenir et rarement lui est-arrivé de faire une mauvaise transaction.

LA DEUXIEME VISITE DES BLACK HAWKS

Chicago a triomphé lors de sa dernière partie au Forum

MONTREAL A NEW-YORK

Le club local luttera pour sortir de "la cave"

Il y a trois routes de cédules pour ce soir dans la ligue de Hockey Nationale. Montréal visite New-York American à Madison Square Garden; Pittsburgh rencontre Toronto, et le Canadien reçoit la visite du Chicago. A Montréal il y a rien en jeu, à part que le Canadien essaiera, encore à amener sa position. Cecil Hart est bien déterminé à briser tous les records en fait de victoires consécutives et maintenant qu'il a égalé celui qu'Ottawa détenait à pareille date l'an dernier, il veut encore faire mieux. Les Black Hawks n'ont pas été bien dangereux depuis le commencement de la saison mais sur leurs trois victoires il ne faut pas oublier qu'une a été comptée ici et c'était le Montréal qui était défait par un score de 3 à 2, le 17 novembre dernier. Ici les Hawks ont toujours joué de belles parties et c'est surtout au Forum que Mickey Mackay s'est le plus signalé. C'est donc celui-là qu'il faudra suivre ce soir.

MONTREAL A NEW-YORK

Cette partie doit susciter beaucoup d'intérêt chez les partisans du club anglais car Montréal ne doit pas vouloir rester en dernière place bien longtemps. Les Marons n'ont jamais aimé prendre le dernier rang et s'ils peuvent le laisser, ils ne se feront pas tant de peine.

On dit qu'il y aura peut-être des changements sur l'alignement du club Montréal, ce soir à New-York. Il est grandement question d'aligner Babe Seibert sur la défense, afin de donner de l'aide à Dutton et Munro, pour permettre à Stewart et Hooley Smith de rester sur la ligne d'avant.

LES COMPTEURS

Les parties de mardi soir n'ont pas apporté beaucoup de changement dans la liste des compteurs. Joliat mène toujours avec onze points. Voici la liste révisée à date:

Joliat, Canadiens	11
F. Boucher, Rangers	8
Morenz, Canadiens	7
Gagné, Canadiens	7
Gagnor, Boston	6
Stewart, Montréal	6
Irvine, Chicago	6
Herberts, Boston	5
Shore, Boston	5
McKay, Chicago	5
Gray, Rangers	5
Cooper, Detroit	5
Kilrea, Ottawa	5
Hay, Detroit	5
Carson, Toronto	5
Himes, Americans	5
J. Sheppard, Detroit	4
Bourgeois, Rangers	4
Bill Cook, Rangers	4
Bailey, Toronto	4
G. Boucher, Ottawa	4
Aurie, Detroit	4
Denneny, Chicago	4
Milks, Pittsburgh	4
Day, Toronto	4
Conacher, Americans	4
Oliver, Boston	4
Dutton, Montréal	3
Finnegan, Ottawa	3
F. Sheppard, Detroit	3
Mantha, Canadiens	3
Green, Americans	3
Johnson, Rangers	3
Lépine, Canadiens	3
Traub, Detroit	2
Brown, Chicago	2
Frederickson, Boston	2
Nighbor, Ottawa	2
Nighbor, Ottawa	2
Cleahy, Ottawa	2
Drury, Pittsburgh	2
Galbraith, Boston	2
Larochelle, Canadiens	2
Reise, Americans	2
Simpson, Americans	2
Denneny, Ottawa	2
Keeling, Toronto	2
McVeigh, Chicago	2
Broadbent, Ottawa	2
Gardiner, Canadiens	2
Burke, Pittsburgh	2
Phillips, Montréal	2
Duncan, Toronto	2
McCaffrey, Toronto	1
Lafrance, Canadiens	1
Patterson, Toronto	1
Munro, Montréal	1
Oatman, Montréal	1
W. Boucher, Americans	1
Barry, Americans	1
Bowcher, Americans	1
Bunny Cook, Rangers	1
Walker, Detroit	1
Cleghorn, Boston	1
Clayton, Boston	1
A. Smith, Ottawa	1
Boyd, Rangers	1
Fraser, Chicago	1
Murdock, Rangers	1
Hart, Canadiens	1
Leduc, Canadiens	1
Noble, Detroit	1
Burch, Americans	1
Brown, Detroit	1

DANS LE SPORT

French Bélanger, le nouveau champion poids mouche de l'univers, est un canadien-français né dans la Ville Reine. Albert est son nom de baptême. Il est âgé de 20 ans. Jimmy Wilde, Pancho Villa, Frankie Genaro et Fidel La Barba l'ont précédé comme champion poids mouche.

Des singes serviront de jockeys dans des courses de levriers qui auront lieu prochainement en Australie. Les singes ont été entraînés pour maintenir leur équilibre sur ces chiens rapides.

Le poulain de la famille de Hurry On, qui a coûté \$10,000 à W. R. Coe, à Saratoga, l'été dernier, vient d'être nommé Hustle On. Il est au Parc

Le Canada

MONTREAL, jeudi 22 décembre 1927

Un sénateur et trois conseillers législatifs nouveaux

Plusieurs nominations importantes viennent d'être annoncées dans le monde politique et il est naturel de les signaler à l'attention, tout en félicitant les personnages qui en sont l'objet.

Le gouvernement fédéral élève au Sénat Me N.-K. Laflamme, avocat éminent de Montréal, ancien député de Drummond-Arthurs aux Communes, tandis que le cabinet provincial vient de nommer trois nouveaux conseillers législatifs : l'hon. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture; et MM. Raoul-O. Grothé, industriel de Montréal et Louis Létourneau, député de Québec à la législature.

La nomination de Me N.-K. Laflamme au Sénat sera accueillie avec une vive satisfaction dans les cercles politiques et autres. Me Laflamme est digne de l'honneur que lui confère le gouvernement. Comme avocat, il a fait sa marque tant dans les cours criminelles que civiles. Comme homme politique, le parti libéral a su trouver en lui un lutteur redoutable, et un tribun éloquent et captivant.

Le gouvernement King a voulu, aussi en élevant M. Laflamme au Sénat, lui témoigner sa vive appréciation pour la part qu'il a prise aux luttes du parti dans la province de Québec, plus particulièrement dans cette mémorable élection partielle de la division St-Antoine à laquelle Me Laflamme consacra et son temps et son énergie. Il abandonna, à ce moment, toutes les affaires de son important bureau pour se vouer entièrement à la cause libérale pour le triomphe de laquelle il fut un des plus puissants facteurs.

Dans le domaine provincial, nous voyons l'hon. M. Caron passer à la Chambre Haute. On espère qu'il continuera, pour quelque temps encore, à diriger les affaires du ministère de l'Agriculture. Il faut rendre à l'hon. M. Caron le témoignage qu'il fut le ministre de l'Agriculture le plus sincèrement dévoué et le plus efficace que nous ayons eu. Fils lui-même du sol, il consacra toujours pour la terre un attachement ému. Il a été l'artisan des progrès agricoles dans notre province, le fondateur des écoles de fermiers, des fermes de démonstration, des concours de toute sorte qui sont un stimulant pour la classe agricole. On laisse entendre que sa santé n'est plus ce qu'elle était et que l'hon. M. Caron a droit à un repos, certes bien gagné, mais tous ceux qui ont à cœur le progrès agricole émettent le vœu que de la Chambre Haute même il continue à diriger les destinées de notre province dans ce domaine essentiel.

Quant à M. Raoul-O. Grothé c'est un libéral et un ami, un homme qui a su se dévouer en chaque occasion où son aide était utile. Dans le domaine industriel, M. Grothé a acquis un rang enviable et, encore dans la force de l'âge, il saura rendre au Conseil législatif des services signalés. Son libéralisme inébranlable, sa générosité proverbiale à toutes les œuvres et ses qualités personnelles l'ont conduit au siège qui vient de lui être décerné.

Monsieur Louis Létourneau est un autre libéral de bonne souche, un homme qui a gagné ses épaulettes, qui fut depuis de longues années sur la brèche et qui a mérité l'honneur qui lui échoit. Il continuera, au Conseil législatif, sa carrière si bien édifiée dans la politique active.

A tous, le CANADA présente ses félicitations cordiales, se faisant aussi, en cela, l'interprète des sentiments de tous les bons libéraux de Montréal et de la province.

Les feux de fin d'année

Les recommandations que fait au public le chef du service des incendies, viennent en temps approprié. Nous approchons, en effet, une période pendant laquelle la population se relaxe quelque peu des précautions habituelles pour se donner tout entière aux célébrations qui accompagnent la Noël et le jour de l'An.

Il résulte que beaucoup d'incendies surviennent, qui pourraient être facilement évités en temps ordinaire. C'est, parfois, une fournaise surchauffée que l'on a oubliée ou que l'on a mal surveillée; parfois, des cendres que l'on a sorties trop précipitamment et que l'on a placées dans des réceptacles en bois, ou encore des enfants que l'on a laissé jouer avec des allumettes, ou bien des arbres de Noël mal décorés. Les causes d'incendies sont multiples, incalculables. Ce sont ces causes que le public se doit de supprimer autant que possible.

Il est certain que si tout le monde songeait aux conséquences des incendies dans une ville de l'importance de Montréal, il serait inutile de rappeler, tous les ans, combien les précautions sont nécessaires. Ces conséquences peuvent affecter non seulement la richesse, mais surtout la vie qui est le plus grand capital que nous possédions en ce monde.

Par une simple imprudence le foyer le plus gai peut être converti en un centre de deuil et de tristesse. Tous, nous sommes exposés à ce danger chaque jour de l'année et plus particulièrement pendant la période des fêtes. Voilà ce à quoi l'on ne pense pas assez souvent.

Pourtant, la statistique devrait nous faire réfléchir. L'an dernier, nous déclarer le chef du service des incendies, dans ses avertissements, il y a eu dans Montréal au-delà de neuf cents incendies, dont cinq cents causés par le surchauffage des poêles et par les cheminées et les tuyaux défectueux.

Neuf cents incendies! C'est-à-dire des dommages au montant de milliers et peut-être de centaines de milliers de dollars et, probablement aussi, la ruine pour un bon nombre, sans prendre en considération le nombre des personnes blessées ou mortes. Qu'il suffise de rappeler la funeste hécatombe du Laurier-Palace dans laquelle soixante-dix-huit enfants perdirent la vie. Nous enregistrons aujourd'hui dans la période des fêtes; eux venaient à peine d'en sortir. Toute cette jeunesse était encore sous l'effet des plaisirs du Nouvel An et cherchait à jouir le plus longtemps possible de la part qui leur

en avait été dispensée. La mort vint brusquement mettre fin à ces réjouissances en semant, du même coup, le deuil dans un grand nombre de familles.

Dans une ville cosmopolite comme Montréal, la population, parce qu'elle est plus différente, est portée à oublier rapidement. Les minutes sont des jours et les jours des années dans le domaine du souvenir. Nous avons donc à peine vu le jour de la fête, les événements les plus graves se perdent dans le lointain et n'apparaissent plus que comme des points infimes à la veille de disparaître.

Espérons, cependant, que la leçon reçue le 9 janvier dernier se perpétuera dans le souvenir de toute cette génération. Elle devrait servir d'enseignement non seulement à tous les établissements d'amusements, mais aussi à tous les particuliers qui, à cause du système d'habitation que nous avons à Montréal, peuvent, par leurs imprudences, mettre en danger la vie de leur famille et celle des familles voisines. Un simple oubli ou une négligence d'un moment peuvent avoir les conséquences les plus graves; l'on devrait le dire et le redire pour que chacun s'en pénètre bien. C'est avec cette pensée continuellement dans l'esprit que nous pourrions éviter les désastres.

Nous formulons le vœu que les prochaines fêtes se passent sans aucun incendie grave.

La haute protection

Un quotidien de Toronto fait remarquer avec raison que tant que nous aurons un gouvernement libéral à Ottawa, la GAZETTE de Montréal, et le MAIL AND EMPIRE, de Toronto, se plaindront et peindront le Canada comme un pays souffrant beaucoup parce qu'il n'a pas la haute protection que ces deux organes ont coutume de prêcher.

Nous savons bien qu'aucun journal conservateur n'admettra que le Canada est actuellement dans une position supérieure à ce qu'elle ne fut jamais dans le passé, qui contraste fort, dans tous les cas, avec les conditions économiques que nous devons subir sous le régime tory. La différence est grande entre les deux régimes, comme nous l'avons maintes fois démontré. Sous le régime libéral, nous voyons les taxes disparaître graduellement, la dette diminuer, le commerce augmenter, les surplus grossir, tandis que c'était précisément tout le contraire que nous apportait le régime tory. Comment pouvons-nous raisonnablement nous attendre que les organes conservateurs le reconnaissent publiquement? Seule, il semble que la PATRIE, acclée au mur, se soit décidée, il n'y a pas très longtemps, à admettre que la prospérité grandissait véritablement.

Mais pour la GAZETTE, le cas est plus désespéré. Elle n'aura confiance en notre avenir que lorsque le gouvernement aura imposé cette protection élevée qu'elle réclame à grands cris. A ses yeux, le Canada ne pourra jamais prospérer, il ne pourra jamais songer à se développer tant que cette politique ne lui aura pas été accordée.

Peu lui importe que les industries aient un meilleur rendement, peu lui chaut que nous n'ayons plus de chômage, que notre commerce nous apporte une forte balance favorable, que la dette diminue; ce n'est rien que tout cela au prix de ce que nous obtiendrions si nous avions la politique nationale, la politique de haute protection qui ne sert que les intérêts de quelques financiers seulement, au détriment de la masse du peuple.

Il est curieux, toutefois, que cette fameuse politique n'ait pas été mise en vigueur sous le régime conservateur de 1911 à 1921, alors qu'aucun changement matériellement remarquable n'a été apporté au tarif. Mais le confrère ne désarme pas et, reconnaissant parfois le mal créé sous le régime, il n'hésitera pas à dire que c'est parce qu'il n'a pas eu le courage de décréter la haute protection.

Mais ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est que cette haute protection n'a même pas été touchée à la dernière convention conservatrice de Winnipeg. Qu'est-ce à dire? La GAZETTE aurait-elle perdu son autorité ou bien le parti conservateur, mettant en pratique le conseil de M. Manion, aurait-il décidé de ne plus être sincère et franc? Si le parti conservateur, parlant par la GAZETTE, estime que seule la haute protection nous apportera le bien-être, la prospérité et la paix, que ne la mettait-il pas en tête de son programme incoloré et insipide de la convention de Winnipeg?

Nous aimons plutôt croire que les chefs conservateurs ont enfin reconnu que la protection outrancière réclamée par quelques intéressés n'est pas dans l'intérêt du pays, que seule une politique raisonnable de juste milieu, comme celle du parti libéral, répondra aux exigences d'un pays comme le nôtre.

Les bases du désarmement

On se souvient du bruit qu'avait fait dans le monde entier — et notamment aux Etats-Unis — l'impossibilité qu'étaient trouvés, il y a quelques mois, les représentants de l'Angleterre et de la République nord-américaine, d'arriver à un accord au sujet de la restriction des armements navals. L'échec de la Conférence convoquée à cet effet, avait produit l'impression la plus lamentable et les natures portées à broyer du noir se livraient à toutes sortes de pessimistes pronostics. On prévoyait on ne sait quelles funestes conséquences du fait de l'insuccès des pourparlers entre les deux grandes nations anglo-saxonnes. Il semblait que de gros nuages s'amoncèrent soudain à l'horizon politique des deux pays. On redoutait, en effet, que la non-réalisation de l'accord visé ne provoquât de leur part une course effrénée aux armements, avec leur cortège inéluctable de suspensions et d'hostilité.

Le gouvernement britannique vient, maintenant, de faire un geste qui est de nature à dissiper tout sentiment de méfiance de la part des Etats-Unis: Il a décidé de ne pas mettre en chantier comme il était prévu dans le budget, trois nouveaux cuirassés, mais un seul d'entre eux. Le cabinet Baldwin ne pouvait prouver de façon plus tangible que la Conférence, si décriée, n'était pas une comédie de sa part, mais qu'il tient très sérieusement, avec loyauté et sincérité, à la limitation des armements. Aux suspensions de certains milieux, il a répondu par des actes.

Cette attitude ne peut avoir sur l'opinion des Etats-Unis que d'heureuses répercussions. Les amis de la paix auront reçu un renfort inespéré, tandis que les partisans des armements à outrance — il n'en trouve en Amérique également — bien que celle-ci ne soit menacée de nulle part, perdront un de leurs plus forts arguments.

Cependant, quelque grande que soit l'importance de la décision prise presque à l'improviste par le gouvernement anglais, elle ne constitue dans tous les cas qu'un pas dans la voie épineuse et tourmentée du désarmement. Le problème est un des plus compliqués qui existent. Sa solution ne dépend pas seulement de la bonne volonté d'une nation. Ni de deux ou trois. Dans cette question, tous les Etats se trouvent dans une interdépendance absolue les uns envers les autres. Seule, par conséquent, une action concertée de toutes les puissances peut conduire à des solutions acceptables pour les véritables amis de la paix. Toute mesure isolée, quelle que soit son importance, risque de demeurer sans écho.

Il est douteux, par conséquent, que le geste du gouvernement britannique trouve des imitateurs, du moins dans un avenir proche. Il risque d'être frappé de stérilité, à un certain point de vue. Et pourtant, combien il serait urgent de généraliser les limitations des armements et de les accentuer toujours davantage! Sans compter que l'entretien de puissantes armées constitue une tentation de recourir à la force des armes, la situation économique de l'Europe rend indispensable la réduction sensible des budgets de guerre. Les peuples sont écrasés sous le poids des impôts, des réformes d'une nécessité urgente ne sont pas réalisées; le mécontentement populaire se généralise, et la cause essentielle de cet état de choses doit être cherchée dans les immenses sacrifices faits partout pour la défense nationale. Supprimez, ou du moins, diminuez les armements, et les peuples seront sensiblement soulagés, les réformes sociales indispensables pourront être réalisées.

Billet du matin

La charité

"Donnez riches! L'aumône est sœur de la prière. Hélas! quand un vieillard sur votre seuil de pierre, Tout rôdi par l'hiver, en vain tombe à genoux; Quand les petits enfants, les mains de froid rouges, Lamentent sous vos pieds les misères des orphelins, La face du Seigneur se détourne de vous." (Victor Hugo)

Voici l'époque de l'année où nous pensons aux pauvres, du moins où nous y pensons davantage, car il est des âmes dévouées qui y songent constamment et pour qui la charité est chose habituelle.

Les autres, le gros du public, pensent surtout aux pauvres quand vient la saison d'automne et c'est aussi à cette période de l'année que les occasions de donner sont plus grandes. Nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous pour voir de nombreuses institutions de charité qui ont besoin d'être aidées. L'hôpital Sainte-Justine, par exemple, se trouve en face d'un déficit écrasant et le nombre des enfants qui comptent sur cette belle œuvre pour retrouver la santé augmente tous les jours. Nous avons une foule d'organisations qui viennent en aide aux pauvres, non pas aux mendiants, mais à ces pauvres honteux qui cachent leur misère comme une honte, il faut en causer aux organisateurs de ces œuvres pour apprendre des détails navrants de misères endurées parfois par des gens qui ont connu la fortune ou l'aisance et qu'il faut aujourd'hui nourrir.

C'est à cette époque de l'année, quand nous nous réunissons en famille, autour d'une table bien garnie, que nous devons songer à ceux qui n'ont pas même de pain, pas de charbon, quelquefois, pas même des couvertures pour se préserver du froid.

J'en ai bien vu de ces familles, dans nos quartiers pauvres et souvent aussi j'ai vu des reporters, gens en général peu fortunés, donner leur obole à ces pauvres gens tandis que bien des riches ne donnent pas.

Au temps de mon enfance, on tirait le gâteau des Rois et il y avait toujours un gros morceau mis de côté, la part du pauvre. Le pauvre qui venait, pouvait le réclamer et on l'accompagnait toujours d'autres dons. Ma mère avait ses quelques protégés qui venaient chercher leur part et l'aumône qui l'accompagnait. Chacun de nous, mes frères et mes sœurs, donnions notre modeste offrande et les malheureux qui venaient mangèrent avec nous. Pendant une heure, ils avaient l'illusion d'avoir retrouvé un foyer et une famille.

Aujourd'hui, la charité particulière n'est plus ce qu'elle était jadis, mais, par contre, nous avons de puissantes organisations qui peuvent faire le bien par procuration et venir en aide aux pauvres. C'est à elles que nous devons donner si nous ne pouvons nous mettre directement en contact avec les malheureux. J'ai cité l'hôpital Sainte-Justine comme exemple, mais il est une foule d'autres institutions qui ont besoin de dons et l'espace ne suffirait pas pour les énumérer. Donnons généreusement et autant que nous le pouvons. Nous pouvons nous priver de quelques friandises inutiles, de quelques colifichets qui ne durent qu'un jour et dont le prix représente beaucoup pour les vrais pauvres.

"Donnez! afin que Dieu qui dote les familles, Donne à vos fils la force et la grâce à vos filles; Afin que votre vieillesse ait toujours un doux fruit; Afin qu'un bûche plus sûr fasse ployer vos genoux; Afin d'être meilleurs, afin de voir les anges Passer dans vos rêves la nuit." (Victor Hugo)

Donnez surtout pour la satisfaction personnelle de faire le bien, pour nous sentir meilleurs, comme dit le poète. Les œuvres sont là qui attendent nos dons, nous n'avons qu'à donner.

des Hommes.

EN PASSANT

Les résurrections

Une dépêche de Virginie nous annonce qu'une jeune fille a repris l'usage de tous ses sens au beau milieu de son service funéraire qu'on lui faisait chanter, la croyant morte alors qu'elle n'était qu'en léthargie.

Cette jeune fille est vraiment plus heureuse que le roi Benjamin Purnell, de la Maison de David, qui devait ressusciter après trois jours, mais qu'on a dû bel et bien enterrer après une période de grâce...

LES IDEES ET LES FAITS

Les surprises

Sur le sujet des surprises causées par les cadeaux, le "Toronto Star" écrit très justement :

En général un homme ne tient pas à savoir d'avance ce qu'il va recevoir pas plus qu'il ne veut dire ce qu'il donnera. Pour lui l'attente est tout le plaisir de la chose et il aime le prolonger jusqu'à l'extrême limite. Il aime être l'auteur des surprises ou Nouvel-An au matin. La plupart des femmes ne sont pas dans les mêmes dispositions. Elles aiment à partager leurs joies et leurs plaisantes surprises avec d'autres; c'est de cette façon seulement qu'elles les goûtent le plus. Une femme peut mieux garder un secret si elle en a une autre pour en porter la moitié. Toutefois, tout en faisant des observations de ce genre, le fait n'en demeure pas moins que ce sont les femmes qui font la gaieté des fêtes ce qu'elle est et qui incitent les hommes à des générosités qu'ils sont d'autant plus consentants de faire, sachant que la femme en sera pleinement satisfaite.

Et le bloc ontarien?

La "Tribune", de Sherbrooke, observe fort naturellement que nous avons, tout autant que l'Ontario, le droit de préserver le bloc de Québec contre tout effritement :

Quand on examine la force respective des partis dans la province d'Ontario, on se rend compte de la solidité du bloc tory dans cette partie du pays. Et puisque nos voisins considèrent qu'il est nécessaire pour eux de ne pas soumettre ce bloc à l'effritement, pourquoi, nous du Québec, nous montrons-nous assez inconscients pour diminuer la forte représentation libérale que nous envoyons aux Communes à chaque élection fédérale?

D'ailleurs, le bloc libéral de Québec repose beaucoup moins sur une raison de parti que sur des raisons de logique. La province de Québec a toujours été bien servie par ceux qui continuent en ce pays la politique sage et progressive de Laurier, et aussi longtemps qu'elle jouira d'un régime aussi bienfaisant que celui qu'elle possède actuellement, elle n'a aucune raison, aucun motif sérieux, d'augmenter le nombre des suivants du parti adverse. Dans les circonstances, elle agit donc loyalement, sincèrement et fort logiquement.

Liberté nécessaire

Notre confrère le "Soleil" parle en ces termes de la liberté en agriculture :

Nous l'avons déjà dit, la liberté en agriculture, comme en toute autre chose, ne vaut qu'en tant qu'elle aide au progrès, à l'avancement, à l'éducation et au bonheur d'une classe ou d'un pays.

Au delà de cette limite, la liberté devient de la licence, parce qu'elle réclame le droit de mal faire, de ne pas s'instruire, de ne pas coopérer à l'intérêt commun, de nuire aux autres et de se nuire à soi-même, en refusant d'adopter des moyens d'action qui feraient avancer l'industrie qui en exerce.

En Colombie-Anglaise, la loi et l'opinion publique prévoyantes forcent le cultivateur arriéré à s'instruire et à suivre le progrès, afin de l'empêcher de nuire à ses voisins.

Ici, certains éléments l'encouragent dans sa routine. On lui affirme qu'il est persécuté, que le gouvernement veut sa ruine et que ses déboires sont attribuables à l'administration.

Et c'est au milieu des difficultés nombreuses semées sur la route de l'instruction agricole, — en dépit de la mauvaise volonté de certains groupes, — qu'on a réussi à réaliser des réformes, des progrès marqués chez la meilleure classe de nos agriculteurs, réformes et progrès que l'on aurait pu et que l'on pourrait intensifier, n'était la malheureuse campagne d'obscurantisme et de préjugés qui se poursuit dans le seul but d'entraver l'œuvre du gouvernement.

QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

Le travail et l'action

C'est aux laboureurs physiques et intellectuels des générations successives que les nations de la terre doivent d'être ce qu'elles sont aujourd'hui. Travailleurs patients et persévérants de toute classe et de toute condition, cultivateurs du sol et excavateurs des mines, inventeurs et explorateurs, ouvriers et manufacturiers, artisans et poètes, politiques et philosophes, tous ont contribué au grand résultat, et, venant avec leurs contemporains bâtir sur les travaux de la génération précédente, ont porté la construction générale au point où nous la voyons aujourd'hui. Grâce à cette succession constante de travailleurs — artisans de la civilisation — l'ordre, la longue, est sorti du chaos de l'industrie, dans la science et l'art. La génération actuelle l'héritière du beau domaine qui a été pour ainsi dire créé par l'habileté et l'industrie de la race, et qui nous a été laissé pour que nous le cultivions à notre tour et le transmettions à nos successeurs non seulement intacts, mais améliorés.

Parmi les artisans du passé, on a toujours remarqué, s'élevant bien au-dessus de la foule, une phalange d'hommes qui, incomparablement en

périeurs aux autres, ont mérité de recevoir leurs hommages. Mais nos progrès sont dus aussi à des multitudes d'hommes qui, pour être moins grands et moins connus, n'en ont peut-être pas eu moins de mérite. Que d'hommes dont la vie ne fut jamais écrite et qui, cependant, ont influé tout aussi puissamment sur la civilisation que les noms les plus familiers parmi ceux dont la biographie est inscrite dans l'histoire! Il n'est pas de personne humble qui, si elle donne à ses semblables l'exemple de l'assiduité au travail, de la tempérance, de l'honnêteté et de la fermeté de propos, n'ait une influence actuelle et durable sur le bien-être de son pays. Car sa vie et son caractère finissent par se communiquer aux autres à leur insu, et par propager le bon exemple par tous les temps à venir.

Il faut donc reconnaître que c'est l'énergie de l'individualisme qui produit les plus puissants effets sur la vie et les actions d'autrui, et qui, par son action, constitue réellement la meilleure éducation pratique, éducation vraiment importante, vraiment essentielle, que nous recevons dans nos foyers, à la ville, aux champs, à l'école, dans tous les centres de travail où bruit la fourmilière humaine. C'est cette éducation dernière que la société donne à ses membres, et qui consiste en exemple d'action, de conduite, d'effort spontané, de perfectionnement et de contrôle de soi-même, en un mot, tout ce qui tend à discipliner les facultés de l'homme et à rendre propre à l'accomplissement des devoirs de la vie, que Schiller appelait : "l'éducation du genre humain". Or, cette éducation ne se puise point dans les livres, et il n'est aucune instruction purement littéraire qui la puisse donner. Bacon, avec la force d'expression qui lui est ordinaire, fait observer que "les études n'enseignent point la manière de se servir de ce que l'on a appris"; que "cette sagesse-là est en dehors et au-dessus d'elles et ne s'acquiert que par l'observation". Cette remarque s'applique à la vie pratique et à la culture de l'intelligence elle-même; car il n'est pas d'expérience qui ne serve à prouver et à illustrer cette vérité, qu'un homme se perfectionne infiniment par le travail et l'action.

Les biographies des grands hommes, et plus spécialement des hommes de dévouement, sont fort instructives et très utiles comme aides, guides et stimulants. Les précieux exemples qu'elles fournissent de caractères vaillants, de lentes et de l'effort personnel, de la puissance de l'effort personnel, de l'assiduité au travail, de la constance dans l'intégrité, enseignent, et dans un langage qui est impossible de ne pas comprendre, tout ce qu'il est au pouvoir de chacun d'accomplir pour soi-même, et font éloquentement ressortir à quel point le respect de soi et la confiance en soi peuvent rendre les hommes, même alors qu'ils appartiennent aux rangs les plus humbles, capables d'acquiescer aisance et réputation, justifiant ce proverbe qu'avec de la bonne volonté on vient à bout de tout...

P. de M.

COUPS DE GRIFFE

Notre manque de réflexion

"Il est une faculté de l'homme qui, dit-on, lui fait honneur, mais dont l'exercice n'est nullement indispensable : c'est la réflexion. Rien de plus facile que de vivre sans réfléchir. L'instinct, la coutume, l'imitation, le prestige de la mode, les nécessités sociales, la crainte des puissances, suffisent fort bien à déterminer nos actions. Réfléchir, est une complication de l'existence, que d'ordinaire, nous nous épargnons..."

C'est un philosophe des plus fiers, Emile Boutroux, qui a écrit ces lignes d'une impressionnante justesse. Eh! qui, répondront quelques apologistes trop zélés du temps présent : L'instruction ne s'étend-elle point, telle une floraison sur le désert, appelant à la vie intellectuelle des générations jusque-là en jachère? Vit-on jamais autrui de gens cultivés? Sans doute; mais le savoir n'implique-t-il pas la réflexion. Et c'est précisément l'une des grosses déceptions de notre époque — qui en connaît déjà suffisamment — que l'insuffisance d'efficacité de l'instruction.

Une érudition considérable ne signifie point que l'on sache réfléchir. Souvent, en effet, elle accable la pensée sous son faix, et en arrête le libre essor. Un auteur compose un ouvrage rempli d'indications menues, exactes, dont il est impossible à déceler la philosophie. Trop de faits gênent le philosophe dans le développement de ses propres aperçus. Un savant n'est point toujours capable de s'abstraire des minutieuses observations qui absorbent sa préoccupation. Et c'est Boutroux encore qui a dit : "Il ne semble pas que la science elle-même suppose, la réflexion, le retour sur nous-même. Elle suppose bien plutôt que nous nous dépouillions de nous-même le plus possible, pour nous offrir purement et simplement, à l'action des choses".

Il serait cependant paradoxal de soutenir que le grand obstacle à la réflexion est l'étendue des connaissances : il est bien plutôt dans la multiplicité des occupations, dans le surmenage qu'impose, à la plupart d'entre nous, la vie contemporaine. Par suite de la technicité croissante des métiers, de la complexité des transactions, de la concurrence effrénée, le laboureur professionnel accapare de plus en plus l'esprit. Il le distrait de toute méditation, qui n'est point d'une utilité immédiate. Comment un ingénieur, un financier, sollicités par tant de lourdes responsabilités, s'accorderaient-ils le loisir de réfléchir sur d'autres objets? Il leur paraît plus expédient d'adopter en ceci la communauté d'opinion.

Encore ces savants, ces hommes d'action, ont-ils leur domaine propre où leur pensée s'exerce. Mais incalculable est le nombre de gens, même cultivés, qui se dispensent de toute méditation, qui parcourent le monde, aveuglés de préjugés ou de paradoxes à la mode, qui ne voient rien par eux-mêmes : Ce sont tous les "hannetons" qu'entraîne le tourbillon des visites et des plaisirs, toutes les "perruches" qui grise la vie mondaine, et aussi tous les insoucients, tous les indifférents, tous les paresseux. L'effort nécessaire pour percevoir l'apparence des choses, en apprécier la valeur réelle, est inconnu. Leur esprit, inconscient et superficiel, présente une incurable infirmité.

Tel écrivain se dit, avec sérieux, apte à traiter de toutes questions — sans initiation préalable — "puisque son métier est d'écrire." Un jeune in-

CARTES PROFESSIONNELLES

GEOFFRION ET PRUD'HOMME
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.
— Aimé Geoffrion, c. r.
— J.-A. Prud'homme, c. r.
Tél. 101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-64

LES NOUVEAUX CONSEILLERS LEGISLATIFS

Les hon. J.-E. Caron, R. O. Grothé et Louis Létourneau à la Ch. Haute

NOMINATIONS POPULAIRES

L'hon. M. J.-E. Caron agira tout de même comme ministre de l'Agriculture

Québec, 21. — Le cabinet de l'hon. M. Taschereau a fait les nominations suivantes au cours d'une séance des ministres provinciaux: l'hon. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture, M. Raoul-O. Grothé, industriel de Montréal, et M. Louis Létourneau, député de Québec-Est, comme conseillers législatifs.

L'hon. M. Caron remplace l'hon. Tourigny au siège de Kennebec; l'hon. M. Grothé remplace sir Lomer Gouin au siège de la division de Salaberry et l'hon. J.-P. Paradis à Lasalle.

La santé de l'hon. M. Caron a été chancelante depuis quelque temps. A midi, il a déclaré qu'il assumerait tout de même ses fonctions de ministre de l'Agriculture du moins jusqu'à la fin de la prochaine session provinciale.

Nous publions ci-après des notes biographiques sur les nouveaux conseillers législatifs.

L'HON. J.-E. CARON

L'hon. Joseph-Edouard Caron, député des Îles de la Madeleine à la législature, est le fils d'Ed. Caron et de Desanges Cloutier. Né à Sainte-Louise, province de Québec, le 10 janvier 1866, il reçut son éducation au collège Sainte-Anne. L'Université Laval lui conféra le titre de docteur en science agricole le 3 septembre 1918. Il épousa, en première noces, le 2 juillet 1888, Mlle Léopoldine Castonguay, de Saint-Roch-des-Aulnaies, décédée le 8 juin 1894, et Mlle Matilda Destroismaisons le 3 août 1897.

Il est fermier. Candidat malheureux aux élections générales fédérales de 1900, et de nouveau le 15 janvier, à l'élection partielle nécessitée par suite de la nomination de M. Déchêne comme sénateur, il fut élu pour la première fois par acclamation député à la législature provinciale, lors de l'élection partielle du 26 septembre 1902, puis réélu aux élections générales provinciales de 1904, ainsi qu'à celles de 1908, cette fois avec une majorité de 450 voix contre M. J.-B. Bernier.

Il fut secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Louise, de la commission scolaire de la même municipalité et de la société d'agriculture du comté de l'Islet, de 1893 à 1903. Assermenté comme ministre sans portefeuille dans le cabinet provincial le 21 janvier 1909, il était nommé comme ministre de l'Agriculture le 18 novembre 1909. Il fut réélu par acclamation le 23 novembre 1909. Défait dans le comté de l'Islet aux élections générales de 1912, mais élu dans le comté qu'il représente actuellement, il fut réélu par acclamation le 12 juin 1916, et aux élections générales de 1919, 1923 et 1927.

L'HON. R.-O. GROTHÉ

M. Raoul-O. Grothé, président de la maison O. Grothé, est né à Montréal, le 21 juin 1879, du mariage de L.-O. Grothé, fabricant de cigares, et d'Arthémise David, fille de J. David. Après ses études au collège de Saint-Laurent, il commença en 1896, son apprentissage comme cigariériste à la manufacture de son père, et y fit un stage de deux ans. Il alla ensuite à New-York, chez A. Cohen et compagnie, importateurs de tabac. Il fut appelé, à la mort de son père, en 1911, à lui succéder comme président de la maison L.-O. Grothé Limitée, qu'il dirige depuis lors.

Il est président des Unions chimiques du Canada, vice-président de la Westmore Land Company, de l'Union Land Company, de la West Valley Land Company, président de la Harbour Realty Company et directeur de la West Hill Land Company, etc. Il est également membre de l'excitateur des manufacturiers canadiens, de l'Association des manufacturiers canadiens, président de la section des manufacturiers de cigares, de la Dominion Cigar Association, patron de l'Association catholique des voyageurs de commerce, membre de l'Alliance nationale, de l'Ordre des Chevaliers de Colomb et de la Société des artisans canadiens-français, ancien président de la Dominion Commercial Travelers Association, directeur de la Chambre de commerce du district de Montréal, ancien président de l'Association athlétique d'amateurs Nationaux de Montréal, membre du Board of Trade de Montréal, des clubs Saint-Denis, Canadiens, Laval, sur-le-Lac et de la Réforme, directeur à vie de l'hôpital Notre-Dame, etc.

M. Grothé a épousé, le 26 novembre 1900, Juliette Brosseau, fille de feu Noël Brosseau, marchand tailleur. De ce mariage sont nés dix enfants, dont sept survivent. En politique, il a toujours été libéral protectionniste.

L'HON. L.-A. LÉTOURNEAU

Fils de F.-X. Létourneau et de Philomène Gauthier des Morency, est né le 7 août 1872, à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, où il reçut son éducation. Il épousa, le 4 juillet 1899, Ludovic Létourneau. Ses enfants sont: Fernande, Antoinette, Robert, Cécile, Yvonne, Rodolphe, Jean et Louis.

Il est président de la Québec Preserving Co., laquelle s'occupe de la fabrication des conserves de fruits, de sirop et du commerce de gros, fait partie comme directeur de plusieurs industries et maisons commerciales, est membre de la société Paradis et Létourneau.

Il fut président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Élu pour la première fois comme député à la Législature provinciale aux élections générales de juin 1908, dans Québec-Est, il y fut réélu par acclamation aux élections générales de 1912, 1916, 1921 et 1923.

LE CHEF DES INCENDIES FAIT UN APPEL PUBLIC

Précautions à prendre contre le feu pendant les jours de fêtes

LE CHEF GAUTHIER

Le danger des arbres de Noël. — Les appareils de chauffage

Dans un communiqué transmis hier soir, le chef Raoul Gauthier, du service des incendies, adresse des recommandations fort importantes au public de Montréal à l'occasion de l'époque des fêtes. Voici ce qu'il dit: L'usage intensif des appareils de chauffage, poêles et fournaux, à cette saison de l'année crée un danger constant d'incendie dans les demeures et dans les institutions de toutes sortes, si l'on néglige de prendre les précautions nécessaires à l'installation et à l'usage de ces appareils.

Nous rappelant qu'il y a eu dans la Ville de Montréal au cours de l'année dernière au-delà de 900 incendies dans les demeures; plus de 500 incendies causés par la surchauffe des poêles, cheminées et tuyaux à fumée défectueux, je crois qu'il est bon de rappeler à tous les citoyens les quelques précautions suivantes: Voir à ce que le plancher au-dessous et autour des poêles et fournaux soit protégé par une plaque métallique.

Ne pas placer les cendres dans des barils ou boîtes de bois, mais dans des réceptacles métalliques. Ne pas accumuler les cendres près des cloisons dans la cave ou dans le hangar. Faire nettoyer les tuyaux à fumée et les cheminées aussi souvent que cela est nécessaire. Protéger par des collets métalliques les tuyaux qui traversent les planchers, murs ou cloisons.

Si vous installez dans votre demeure ou dans votre institution un arbre de Noël, voyez à ce qu'il soit bien fixé, pour que les enfants ne le renversent pas en y prenant leurs jouets. Autant que possible, servez-vous de décorations métalliques pour ces arbres de Noël, non de festons de coton, de papier ni de laine. Employez les lampes électriques de préférence aux bougies de cire. Enlevez ces arbres de Noël avant qu'ils soient secs. Ne permettez pas aux enfants de jouer avec les allumettes; et voyez à ce que les allumettes ne restent pas à leur portée.

Apprenez pour vous-mêmes et enseignez à chacun des membres de votre famille et à votre personnel l'endroit de l'avertisseur d'incendie le plus rapproché de chez vous, afin de pouvoir donner l'alerte sans retard en cas de feu. Il vaut beaucoup mieux appeler les pompiers par l'avertisseur des rues que par téléphone, où il se produit souvent des retards et des erreurs.

Partout et en toute occasion songez à prendre toutes les précautions qui mettront votre vie et vos biens à l'abri du feu.

R. GAUTHIER,
Chef du Service d'Incendie,
Montréal, le 21 décembre 1927.

ME N.-K. LAFLAMME EST NOMME SENATEUR

Par le gouvernement King en remplacement de feu le sén. L.-O. David. — Division des Mille-Îles

Ottawa, 21. — Au cours de la réunion du conseil des ministres, tenue hier, Me Napoléon-K. Laflamme, de Montréal, a été nommé sénateur pour la division des Mille-Îles en remplacement de feu le sénateur L.-O. David.

L'ordre en conseil décrétant cette nomination a été signé ce midi par le gouverneur général.

Me Napoléon-K. Laflamme est né le 30 octobre 1868, à Lyster, comté de Mégantic. Il est le fils de M. Jacques-K. Laflamme et de Marie Gagné. Me Laflamme a fait ses études au séminaire de Québec et à l'Université Laval. Le 29 juillet 1909, il épousa Mlle Eugénie Surveylle, fille de feu L. J. A. Surveylle, de Montréal. De ce mariage deux fils sont nés, Jacques et Arthur.

En 1909, Me Laflamme a été défait dans la division Saint-Jacques où il s'était présenté comme candidat libéral indépendant pour la législature de Québec. Il est libéral en politique. Il a été élu pour la première fois député de Drummond-Arthabaska en 1921. Il a été réélu en 1923 et nommé conseil du roi en 1925. Il a exercé sa profession en société avec Me J. N. Greenshield et le juge R. A. Greenshield, de 1894 à 1901, et depuis cette date, avec l'honorable W. G. Mitchell.

Des suspects sont partout signalés

(Dépêche de la Presse Associée)
Tolosa, Okla., 21. — Les autorités policières, informées que William Hickman, accusé du meurtre de Marian Parker, aurait pu trouver refuge dans son ancienne résidence de Hartford, Ark., gardaient toutes les issues ici, sur la route nationale, après que trois hommes eurent déclaré avoir vu un individu répondant à la description de Hickman.

Un employé de restaurant a déclaré à la police que l'accusé pourrait bien être l'individu qui arriva à son restaurant hier soir et affirma qu'il avait fait le trajet de Californie jusqu'à dans cette ville en trois jours et trois nuits. L'homme demanda du café et partit sans le payer, disant qu'il n'avait pas d'argent.

Deux autres hommes déclarèrent avoir vu un homme répondant à la description de Hickman.

LE SERVICE DU CAN. NATIONAL ET LES PROV. MARITIMES

La politique suivie par l'Intercolonial, dans cette province, n'a pas été changée

TARIF COMBINÉ

Jugement de la cour Suprême d'une grande importance pour nos deux grandes compagnies ferroviaires

La déclaration suivante a été émise, hier soir, des bureaux chefs du Chemin de fer national du Canada:

Depuis un certain temps différentes personnes des Provinces Maritimes et particulièrement l'hon. J. B. M. Baxter, premier ministre du Nouveau-Brunswick se sont efforcées de répandre l'impression que le Canadien National tendait à changer la politique suivie durant plusieurs années par l'Intercolonial au sujet du trafic transporté et destiné à des points à l'Ouest des Provinces Maritimes, par Saint-Jean et Sainte-Rosalie, P.Q. Ces personnes n'ont pas hésité à profiter de l'empêchement National à pouvoir répondre par la question se trouvant alors devant la Cour Suprême du Canada qui devait décider si la Commission des Chemins de fer pouvait forcer le Canadien National à continuer le transport par ces routes en rapport avec le Canadien Pacifique qui recevait le trafic du Canadien National soit à Saint-Jean, soit à Sainte-Rosalie et le portait à destination.

Les critiques étaient que le Canadien National renversait la politique toujours suivie par l'Intercolonial et cela au détriment des Provinces Maritimes et agissait ainsi au mépris du Parlement comme il est exprimé dans le "Maritime Freight Rates Act" et le "Railway Act of Canada".

Maintenant que la Cour Suprême du Canada a rendu sa décision au sujet de ces "portes d'entrée" le Chemin de fer national du Canada est en position de répondre à quelques-unes des accusations faites au cours des dernières semaines, et en même temps donner au peuple canadien, et en particulier aux citoyens des provinces Maritimes, des explications claires et définies sur les motifs et les raisons de la cause.

L'un des premiers principes du transport par chemin de fer c'est que le chemin qui origine le trafic a droit au transport du trafic et a droit de le délivrer si le point de destination est sur ses lignes, et si le point de destination est en dehors des limites de ses lignes, l'originnaire du trafic a droit au plus long transport.

Ce principe a été accepté par la Commission des Chemins de fer, et aux Etats-Unis "L'Inter State Railway Commission Act" stipule que quand des tarifs combinés sont établis entre deux ou plus de deux chemins de fer le premier transporteur a droit au plus long transport.

Lors de la construction de l'Intercolonial au point de Saint-Jean, la voie de fer de Moncton à Saint-Jean, la Rivière du Loup joignait le Grand Tronc qui, à Sainte-Rosalie, à 38 milles de Montréal, joignait le Canadien Pacifique ainsi que plus tard à Saint-Jean. Comme les limites de l'Intercolonial étaient Saint-Jean et Rivière du Loup il ne pouvait pas transporter de marchandises plus loin que ces points.

Des arrangements furent alors conclus avec le Grand Tronc et le Canadien Pacifique pour le transport du trafic à l'ouest de ces points. Des tarifs combinés furent alors établis et Saint-Jean et Sainte-Rosalie furent alors connus comme "portes d'entrée". Cet arrangement est semblable à celui que le Canadien National a aujourd'hui avec d'autres réseaux. Le Canadien National prend une commande de fret d'un point de départ est sur ses lignes et dont le point de destination est sur les lignes du Canadien Pacifique. Le Canadien transporte donc son fret aussi loin qu'il le peut avant de le remettre au Canadien Pacifique qui le délivrera au destinataire d'après un tarif de fret combiné.

Bien que cela ne soit pas pratique de tous les jours, on ne doit pas s'attendre de voir un chemin de fer donner à un autre chemin de fer le trafic qu'il prend et peut délivrer sur ses propres lignes.

Ainsi le Canadien Pacifique dans le Nouveau-Brunswick, a une ligne qui part de St. Stephen, Woodstock et Fredericton et d'autres centres industriels importants, va à Saint-Jean et de là à Montréal et à d'autres points dans le Canada.

Depuis son origine jusqu'à aujourd'hui le Canadien Pacifique n'a jamais favorisé le Canadien National de tarifs combinés pour le transport à des points que le Canadien Pacifique dessert lui-même.

Avec l'acquisition du Canadien Northern System, du Grand Tronc et du Grand Tronc Pacifique par le Gouvernement du Dominion le Chemin de fer National du Canada embrasse presque tout le Canada de sorte qu'il a annulé les tarifs combinés pour les points que le Canadien Pacifique desservait et qu'il desservait lui-même.

Deux occasions se sont offertes pour le Canadien National de dissuader les tarifs combinés, mais la Commission des Chemins de fer lui a refusé le droit de canceler les tarifs combinés des "portes d'entrée" de Saint-Jean et de Sainte-Rosalie. Le terme "Gateway" traduit ici par "porte d'entrée" étant un terme populaire qui ne se trouve pas dans le Railway Act et pendant que la question se discutait, le terme "gateway" a été tellement employé que l'on a perdu de vue le sens réel de "Gateway" (porte d'entrée) et est devenu une question de tarif.

Il a été souvent déclaré dans les Provinces Maritimes que l'Intercolonial impose au peuple des Provinces Maritimes des injustices, en ceci que le parcours des Provinces Maritimes à Montréal est plus long que celui du Canadien Pacifique. Ceci est une fausse idée que l'on a essayé de répandre car la distance du parcours de l'Intercolonial de Halifax à Québec est de quelques milles plus courte.

PRES D'UN MILLION ONT VISITE LA NOUVELLE FORD

L'exposition de ce nouveau modèle d'une auto à bon marché a été suivie de près

REUSSITE

Elle a été constatée par tous ceux qui ont eu l'occasion d'inspecter cette auto

Ford City, 21. — Au cours de la première semaine durant laquelle la nouvelle automobile Ford a été exposée au public, plus de 800 000 visiteurs l'ont examinée dans les diverses villes du Canada où elle a été montrée. Bien que cette nouvelle machine n'ait pas été exposée dans les régions rurales d'une personne sur dix de notre population totale a été l'examiner. On comprend que ce nombre s'augmentera énormément dès que les nouvelles machines seront exposées dans les districts ruraux.

On dit avec raison que la manière de mettre la nouvelle machine en vente a été parfaitement réussie. Il y a des mois que le gros public se demandait ce que serait la nouvelle auto, mais personne ne pouvait rien dire officiellement. Puis, tout à coup, vers la fin de novembre, on a annoncé la prochaine exposition de cette machine. Le 1er décembre, la presse de tout le pays annonçait les nouveaux perfectionnements apportés à la voiture si populaire et le même jour, les représentants les journaux purent constater que ces perfectionnements existaient en réalité. Le même soir, es affiches et pancartes ont été placées dans tout le pays et, le lendemain, le public pouvait lire les nouvelles au sujet de la nouvelle Ford et voir une reproduction du Sedan Tudor, nouveau modèle.

Les commandes pour cette nouvelle machine ont été nombreuses dans tout le Canada et tous les agents rapportent des demandes considérables.

LA LIGNE WHITE STAR INAUGURERA

Son service de la Manche aux printemps de 1928. — Arrêts à Southampton, Havre et Londres

AVANTAGES

Au cours d'une entrevue que nous avons eue avec lui, hier, M. W. Lawrence, agent de publicité du Service canadien de la ligne White Star, a bien voulu nous donner le communiqué suivant:

Lorsque le service canadien de la ligne White Star inaugurera son service de la Manche, en 1928, le printemps prochain, avec les navires "Albertic" et "Mégantic", des arrêts seront faits à Southampton, Havre et Londres.

Ce service comprendra un paquebot tous les quinze jours. Le "Mégantic" partira, en effet, de Londres le 20 et du Havre le 21 avril, suivi par l'"Albertic" le 4 mai. Le premier départ de Montréal aura lieu le 17 mai, et le second le 17 du même mois.

En choisissant le Havre, la compagnie White Star a prévu les facilités que ce port offrirait à ses passagers qui peuvent se rendre à Paris en trois heures en passant à travers la Normandie. Les paquebots peuvent de même accoster au Havre, ce qui supprime les ennuis du transbordement.

Le nouveau service, la chose est évidente, ne fera nullement négliger le service actuel de Montréal en Angleterre, en Irlande et en Ecosse. Quatre paquebots, compris le nouveau "Laurentic" de 19 000 tonnes, continueront le service en question.

On s'attend à ce que le nouveau service soit des plus populaires et cela parce qu'il est direct entre Montréal, Québec et la côte de France.

BEAU SUCCES DU DEJEUNER DE NOEL DES PUBLICISTES

Près de 400 convives y prennent part, à l'hôtel Mont-Royal. — Nombreux cadeaux

LES DIVERTISSEMENTS

Le Club de Publicité de Montréal a fait trier, hier, à ses déjeuners hebdomadaires, pour donner son déjeuner de Noël, à l'hôtel Mont-Royal, dans la salle de bal, sous la présidence de M. C. W. Stokes, président du Club. Près de 400 convives, messieurs et dames y ont pris part.

Point n'était besoin de cette défense des organisateurs, d'être sérieux, car peu après le début du repas, à entendre l'énumération des divers numéros de divertissements par le président, ou MM. Gilbert Layton, Georges Arcand, ou Walter Brouillette, il était facile de constater que les heures à venir, seraient remplies par des divertissements inattendus, des danses, du chant, des numéros comiques, etc., etc.

Des artistes des principaux théâtres de Montréal, des danses de Montréal, de la compagnie de danse de Montréal, Rex Battle, de l'hôtel Mont-Royal, et des membres du Club, dans un numéro intitulé "Follies of 1927", ont pris part aux amusements divers. MM. Frank Sutton, Walter Scott et Reginald Genest, n'ont pas été les moins bruyants de l'après-midi.

Des cadeaux (booster) des plus variés ont été offerts à un grand nombre de membres, ils avaient été offerts par une quarantaine de manufacturiers ou de marchands de Montréal, de même que des particuliers.

Cité de Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, lors de sa prochaine session, pour obtenir certains amendements à sa charte, le statut 62 Victoria, chapitre 58, et aux différents statuts qui l'amendent, sur les matières suivantes:

Charges pour le garage d'automobiles; commissions d'étude ou d'investigation; emprunts pour expropriations, travaux permanents; expropriations, rôles, coût d'expropriations ou de travaux publics dans certains cas, dépenses faisant partie du coût d'expropriations, coût de matériaux, bâtiments et terrains expropriés; rôles de taxes spéciales; pouvoirs du Conseil; nombre de familles par maison; pavages permanents; rôles d'évaluations re; compagnies de chemin de fer; taxes sur salons de coiffure à domicile, sur commerce de bois sur les quais, sur automobiles, sur parcs d'amusement, amphithéâtres ("arènes"), champs de courses; validation de certains actes; vente de terrains, rue CuratEAU-VENTE d'immeubles pour non-paiement de taxes; substitutions, rôles de répartition de fabriques, avis général, avis aux créanciers hypothécaires; limites des quartiers; lignes homologuées; infractions aux règlements; carte d'identité; intérêt sur taxes; commission du service municipal; élections; baux.

J.-ETIENNE GAUTHIER,

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de ville.

Montréal, 14 décembre, 1927.

214-15-22

Les cadeaux spéciaux comprenaient une dinde vivante, quatre autres dindes toutes prêtes à mettre dans le fourneau, ainsi que plusieurs bouteilles de liqueurs fines.

A la table d'honneur avaient pris place: MM. et Mmes C. W. Stokes, A.-E. N. Ste-Marie; Mme P. Collette; MM. R. Schurman, Bert Tingle, ancien président; H. S. Scovoy et autres.

LE SERVICE DE
TRAMWAYS SUR LA
RUE ONTARIO

La Com. des tramways admet qu'il ne suffit pas aux besoins

DEUX PROPOSITIONS

Changer l'endroit du terminus ou diviser le service en deux parties

La demande faite par le conseil municipal cette semaine d'améliorer le service de tramways de la rue Ontario, vient d'être soumise à la Commission des tramways. Elle porte sur un problème qui est à l'étude depuis des années. Il est franchement admis que le service de la rue Ontario est insuffisant, mais on fait remarquer qu'il ne peut être meilleur que ne le permettent les conditions des rues et de la circulation. Aux heures d'affluence, il y a 92 tramways pour ce service et ils ne suffisent pas. La difficulté provient de la trop grande densité de la circulation dans le cœur de la ville. Les tramways "Ontario" doivent passer sur la rue Bleury. Or, la rue Bleury, de Craig à Sherbrooke, est la bête noire de tous ceux qui s'occupent du problème du tramway dans Montréal. L'encombrement à l'intersection de St-Catherine rend pratiquement impossible la régularité du service. Les autres tramways qui circulent sur Bleury compliquent aussi la question. C'en est devenu un véritable cauchemar.

Il y aurait, selon les experts, deux moyens de résoudre la difficulté, à condition d'avoir la coopération de l'hôtel de ville: déplacer le terminus de ce service pour le transporter à la Place Burnside au lieu de la rue Craig et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties, dont l'une desservirait la partie de la rue Ontario, et l'autre, la partie qui s'étend jusqu'au terminus de la rue Craig, mais dans ce cas on devrait faire la coopération de la rue Bleury, et cela ne pourrait être fait qu'après les expropriations suffisantes; ou encore diviser le service en deux parties

POUR LES RUES BURNSIDE ET ST-URBAIN

L'hon. juge Ph. Demers homologue de nouvelles lignes sur requête de la Cité

ELARGISSEMENT NECESSAIRE

Les rues Burnside et St-Urbain auront une largeur moyenne de 80 pieds. — Expropriation

L'honorable juge Philippe Demers de la Cour Supérieure, qui préside actuellement la Chambre de pratique, a accordé deux requêtes de la Cité de Montréal et a homologué en conséquence de nouvelles lignes pour les rues Burnside et St-Urbain. La Cité a demandé l'homologation de ces lignes afin de pouvoir faire les expropriations nécessaires pour l'élargissement de ces rues dans le but de décongestionner la circulation intense dans ces quartiers.

Pour la rue Burnside, la Cité n'a pas homologué qu'une seule ligne nouvelle sur le côté nord de la rue, entre l'avenue Union et la rue Stanley. L'homologation a été demandée en vertu d'une résolution adoptée le 6 septembre 1927 par le Conseil municipal à la suite d'un rapport du Comité exécutif en date du 23 août précédent.

La rue Burnside, à la suite de cette nouvelle ligne qui a été homologuée hier aura une largeur de 80 pieds. Sa largeur actuelle est de 50 pieds. La Cité devra exproprier une bande de terrain de trente pieds de largeur sur le côté nord de la Burnside depuis la rue Stanley jusqu'à la rue Université, et une bande de terrain qui quatorze-vingt-cinq pieds de largeur sur le côté nord de la rue Burnside, entre les rues Université et Union afin que le côté nord de la rue Burnside à la rue Union continue la nouvelle ligne homologuée pour le côté nord de la rue Ontario ouest. Par suite, entre les rues Université et Union, la rue Burnside aura une largeur de cent quatre-vingt-cinq pieds, ce qui permettra le stationnement des automobiles et donnera un accès plus facile à la rue Ontario. Cette expropriation fera disparaître le Stucco Bldg, une partie des maisons de rapport Richmond et University Court, Chalmers, et un certain nombre de résidences. Elle rendra plus facile par contre la circulation de l'ouest à l'est et de l'est à l'ouest entre les rues Stanley et Bleury et facilitera l'accès à l'hôtel Mont-Royal et aux grands magasins Morgan et Eaton.

Les nouvelles lignes qui ont été homologuées pour la rue Saint-Urbain entre les rues Craig et Mont-Royal donneront à cette rue une largeur moyenne de quatre-vingt-cinq pieds. La rue Saint-Urbain aura quatre-vingt-trois pieds de largeur à son embouchure à la rue Craig et quatre-vingt-quatre pieds du côté sud de la rue Vitré. A partir du côté sud de la rue Vitré elle aura quatre-vingt-cinq pieds de largeur jusqu'à la rue Mont-Royal. Pour arriver à cette fin la Cité devra exproprier une bande de terrain sur le côté est de la rue Saint-Urbain.

Cette bande de terrain aura cinquante et un pieds de largeur à la rue Craig et ira en rétrécissant jusqu'à la rue Sainte-Catherine où elle aura trente-huit pieds. Du côté ouest la Cité exproprie un triangle de terrain dont la base aura cinq pieds de largeur à la rue Sainte-Catherine et dont le sommet est un point situé au coin de l'édifice Power à l'intersection de la rue Craig et Saint-Urbain. La Cité n'aura pas à exproprier cet édifice cependant parce que la nouvelle ligne de la rue en longe le mur.

Entre les rues Craig et Sainte-Catherine, la Cité exproprie le terrain de la Compagnie des Tramways où tournent actuellement les tramways de l'est qui vont au terminus. Entre les rues LaGauchetière et Dorchester, elle devra exproprier une école en briques à trois étages et la boulangerie J. M. Aird, et une partie du théâtre Gayety. De la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke, la rue Saint-Urbain aura une largeur de quatre-vingt-cinq pieds. Les nouvelles lignes ne nécessitent aucune expropriation du côté ouest, mais du côté est, la Cité devra exproprier sur toute la longueur de la rue une bande de terrain de trente pieds environ de largeur, qui coupe en particulier le terrain de la Cité du Téléphone Bell pour l'échange Plateau. De la rue Sherbrooke à la rue Milton, la Cité devra exproprier un triangle de terrain de chaque côté de la rue, coupe le chemin actuel de l'Ecole des Beaux-Arts du côté ouest. A partir de la rue Milton, la nouvelle ligne homologuée du côté ouest de la rue Mont-Royal où elle est reculée d'une douzaine de pieds environ à l'ouest afin de donner un accès plus facile de la rue Mont-Royal à la rue Saint-Urbain. A partir de la rue Milton jusqu'à la rue Mont-Royal, la Cité devra exproprier une bande de terrain de vingt-cinq pieds de largeur environ du côté est de la rue Saint-Urbain. Cette expropriation affectera l'Arena Mont-Royal, une importante synagogue au sud de l'Arena, l'Ecole Baron Byng, une autre école en briques près de la rue Rachel, et un grand nombre de maisons d'habitation en pierre et en brique.

L'élargissement de ces rues entraînera à la Cité des dépenses considérables, mais cet élargissement est devenu absolument nécessaire à cause de la congestion de la circulation.

COUR SUPERIEURE CHAMBRE DE PRATIQUE

21 décembre 1927.
Président: Hon. juge Ph. Demers.
Jugements rendus dans les causes suivantes:

Mike Scovitzski vs Peck Rolling Mills Limited. Requête du demandeur pour pension; accordée, dépens à suivre.

Arthur MacLennan vs Canada Steamship Lines Limited. Jugement pour \$675 suivant la loi des accidents.

Napoléon Leclerc vs Montreal Light Heat and Power Consolidated. Jugement pour \$800 suivant la loi des accidents.

Wilfred Lefebvre, débiteur. Assemblée des créanciers. P. H. Dufresne nommé syndic.

Rosenthal Ladies, débiteur. Assem-

blée des créanciers; ajournée au 27 du courant à la demande des créanciers.

General Investment and Finance Incorporated vs A. Calistaque. Jugement maintenant saisie revendication. — Juge Coderre.

Omer DesSerris Limitée vs J. A. Martel et al et Téléphone Brassard, mis en cause. Jugement pour dommages. — Juge Coderre.

Joseph Beauchamp vs David McKenney. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée; rapportable le 9 janvier 1928.

A. Forget vs A. Beaulieu. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée; rapportable le 9 janvier prochain.

Dame Berthe Plante vs Oscar Latour. Requête de la demanderesse pour ester en justice in forma pauperis en séparation de corps; accordée, dépens à suivre.

J. Bélanger vs Adrien Riendeau. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée pour les frais.

W. H. Taylor vs A. Gignac. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée quant aux frais.

Waino Prispänen vs Cooke Construction Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Gustave Kubasky vs Fraser Brace Engineering Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Henry Erikson vs Ontario Paper Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

J. Laverdière vs W. E. Richards. Requête du demandeur pour ester en justice "in forma pauperis" suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Orsini Giovanni vs Canadian National Railway. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

J. Matte vs Weaver Coal Co. Limited. Requête du demandeur pour pension; renvoyée, sans frais.

S. St-Laurent vs Louis Wolfe Sons Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Elphège Pharrand vs Emile Hamel. Motion du demandeur pour détails; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

Salvatore Oversa vs McRitchie & Black. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Mike Mihal vs Montreal Light Heat & Power Cons. Jugement pour \$203.08, suivant la loi des accidents.

John Zastowny dit Yastownk vs Montreal Light Heat & Power Cons. Jugement pour \$379.90, suivant la loi des accidents.

Dame Jennie Lapides et vir. vs Cillek Brenhouse. Motion du défendeur pour interroger demandeur; accordée, dépens à suivre.

D. Baillargeon vs J. G. Charos et W. P. Downey, Limited, T.S. Motion du demandeur pour forcer T.S. à déclarer de "Novo"; accordée, dépens à suivre.

Damien Houle, débiteur. Assemblée des créanciers; J.A. Lejour nommé syndic.

Dame Eva Aytotte vs E. Chamberland. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et saisie conservatoire; accordée, dépens à suivre.

H. Gordon et A. Z. Cohen (City House Furnishing Co.) vs I. Klein. Jugement pour \$190.00.

Guarantee Loan Syndicate vs M. Levine et al. Jugement pour \$304.10.

Edouard Pelletier vs Arthur Defoy. Jugement pour \$131.18.

Louis Maher vs Henri de la Bussière. Jugement pour \$240.00.

O. Latreille et al. Jugement pour \$1333.33 1/3.

Charles O. Lamontagne vs J. W. Leblanc. Jugement pour \$55.00.

F. S. Bannett et vir vs G. Tanguay et Marin, mis-en-cause. Mérite certifié; jugement cassant bref de certiorari, avec dépens.

La Cité de Montréal, requérante et lignes de l'avenue des Érables. Requête pour établissement de lignes; accordée.

La Cité de Montréal, requérante et lignes du Boulevard St-Joseph. Requête pour établissement de lignes; accordée.

La Cité de Montréal, requérante, et ligne de la rue Burnside. Requête pour établissement de lignes; accordée.

La Revue Moderne imprimeurs, éditeurs limités. En liquidation. Jugement nommant F. R. Paquet, liquidateur.

L. P. Boisvert vs G. E. Adams. Motion du demandeur pour détails; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

Cleres St-Viateurs vs Henri Brière. Motion du demandeur pour le rejet de paragraphes. Motion accordée avec dépens.

En cour d'Amirauté, le juge Archer a décidé que le vapeur "Judge Kenefick", qui n'a pas arrêté pour laisser passer un navire descendant, le vapeur Metcalfe, le 19 octobre 1926, est responsable de la collision qui s'est produite entre les deux vaisseaux. La compagnie "Interlake Navigation" a poursuivi les propriétaires du "Judge Kenefick" pour un montant de \$10,000 et les propriétaires de ce dernier navire ont intenté une action au montant de \$13,500. Son Honneur a rendu jugement en faveur du Metcalfe et le montant des dommages sera adjugé par le registraire de l'Amirauté, M. Simpson Walker, etc.

A l'époque de l'accident, le Metcalfe descendait le canal Welland, entre Port Colborne et Humberstone, chargé de grain. Le temps était beau et clair, sans vent et le courant était en train et un deux milles à l'heure. A mi-chemin entre Port Colborne et Humberstone, le Metcalfe donna un signal de sa sirène pour demander l'ouverture du pont et il reçut une réponse du "Judge Kenefick". Les officiers du Metcalfe ont cru que le navire montait à l'heure, après avoir saisi les règlements de la navigation sur les grands lacs. Néanmoins, le navire montant arriva à toute vitesse et frappa le Metcalfe dont les machines avaient été mises, toute vitesse arrière.

Les services de navigation du Pacifique Canadien sur les rands Lacs viennent de suspendre leurs opérations pour l'hiver après une saison des plus fructueuses, a déclaré hier, à la gare Windsor, M. McDuff, gérant de ces services. On a enregistré, cette année, tant dans le transport du fret que des passagers, une augmentation de 5 p.c. sur l'année dernière. Les bateaux de la compagnie ont transporté, entre les ports de la tête des lacs et ceux de la baie Georgienne, 326,000 tonnes de marchandises diverses sans compter les cargaisons de grain. Le nombre total des voyageurs qui ont pris passage sur les mêmes bateaux s'est élevé à 12,000, ce qui est un indice de la popularité croissante de cette route alternative entre l'Est et l'Ouest du Canada.

Le Pacifique Canadien a en outre augmenté considérablement cette année ses facilités d'entreposage dans les ports de la baie Georgienne. Une addition ajoutée à l'élevateur de Port McNicoll en a accru la capacité de 2,000,000 de boisseaux, tandis que des intérieurs ont été acquis dans un autre élevateur d'une capacité égale à Midland. On s'attend à ce que ces deux élevateurs seront remplis à pleine capacité cet hiver.

M. Duff, après avoir déclaré que les bateaux de la compagnie n'avaient aucunement souffert du fait des récentes tempêtes qui ont balayé les lacs, conclut en répétant que dans l'ensemble, la dernière saison avait été plus que satisfaisante.

DES TEMOIGNAGES CONTRADICTOIRES A CETTE ENQUETE

La Com. des enquêtes maritimes siège au complet à cette enquête qui suscite l'intérêt

LE CAPT. PREGNET

Est représenté par un avocat ce qui soulève des critiques assez sévères des autres avocats

L'enquête qui est faite devant la commission des enquêtes maritimes sous la présidence du capitaine Demers qui est assisté des capitaines Charles Lapierre et J.-O. Duguay, pour établir les responsabilités de la collision entre les steamers "Sherbrooke" et "Britannic" suscite un intérêt particulier. Cette collision s'est produite le 22 octobre dernier dans le canal de Cornwall et les dommages causés à chacun des navires, sont évalués à \$5,000.

Les opinions différentes exprimées au cours de l'enquête rendent cette dernière de plus en plus intéressante et la présence des avocats représentant les compagnies de chacun des navires et des autres parties en cause ajoute encore à l'intérêt.

Les avocats présents sont les suivants: R. C. Holden, représentant les propriétaires du "Sherbrooke" (Francis King, de Kingston et W. B. Scott, représentant les propriétaires du "Keyport"), et Saluste Lavery qui représente le capitaine Léon Prgnet, du "Sherbrooke", à la demande de la Fédération des Navigateurs canadiens, dont il est l'aviséur légal.

Me Holden et Me Scott tous deux avocats de propriétaires de vaisseaux, veulent critiquer la présence de Me Lavery à ce moment de l'enquête. Me Lavery répondit qu'il avait demandé le commandement des mardi pour son client, ce à quoi Me Holden rétorqua qu'étant l'avocat de la compagnie du "Sherbrooke" il se trouvait dans l'obligation de voir à protéger les intérêts du capitaine Prgnet.

Le capitaine Demers fit la remarque que l'enquête se prolongerait un autre jour si Me Lavery répète une fois de plus le contre-interrogatoire déjà fait par les autres avocats. Me Lavery répondit que la Fédération des Navigateurs canadiens avait retenu ses services pour défendre les intérêts du capitaine Prgnet, ajoutant qu'il était prêt à se retirer si son client le réclamait.

Me King protesta lui aussi sur le fait qu'une organisation avait le privilège d'exprimer ses vues quand déjà les propriétaires de vaisseaux et les capitaines et officiers sont représentés. Il ajouta que c'était un précédent.

La Cour permit à Me Lavery de poser ses questions aux témoins appelés à témoigner.

On continua l'audition des témoignages qui furent contradictoires sur des faits essentiels de l'enquête. D'après les témoignages rendus il est difficile de préciser exactement l'endroit où eut lieu la collision. L'accident s'est produit à 6 h. 20 du soir et la nuit était assez profonde pour obliger tous les navires à faire usage des lumières nécessaires pour pouvoir être en mesure de localiser tout autre vaisseau qui se trouvait dans le canal.

Le "Britannic" était amarré le long de son hangar sur le côté nord du canal et il n'y a pas de sens commun de rendre responsable de la collision ce petit vaisseau. Le capitaine Prgnet, du "Sherbrooke", dit que son navire était à côté du "Britannic" quand la collision se produisit et la température était claire. Le "Sherbrooke" avait toutes ses lumières de danger et les engins du navire étaient arrêtés à plus de 800 pieds avant que la collision se produise. Au moment de la collision le "Sherbrooke" était pratiquement arrêté.

J. A. Lapointe, officier en second du "Sherbrooke" a corroboré en entier le témoignage de son capitaine. Le livre du bord du Keyport a été produit et la Cour put se rendre compte de certains détails et le capitaine de ce vaisseau, Kennedy, déclare que son vaisseau était à 700 pieds ainsi que le "Sherbrooke" du "Britannic". Au moment de la collision, le "Keyport" allait à une vitesse d'un mille à l'heure.

Le capitaine Kenny, en réponse à Me Holden, déclare que l'espace compris entre le "Britannic" et le pont pouvait permettre des manœuvres prudentes, cependant quand il a constaté que le "Sherbrooke" ne s'arrêtait pas, il ne voulait pas s'aventurer dans un si court espace.

SAISON FRUCTUEUSE

Les services de navigation du Pacifique Canadien sur les rands Lacs viennent de suspendre leurs opérations pour l'hiver après une saison des plus fructueuses, a déclaré hier, à la gare Windsor, M. McDuff, gérant de ces services. On a enregistré, cette année, tant dans le transport du fret que des passagers, une augmentation de 5 p.c. sur l'année dernière. Les bateaux de la compagnie ont transporté, entre les ports de la tête des lacs et ceux de la baie Georgienne, 326,000 tonnes de marchandises diverses sans compter les cargaisons de grain. Le nombre total des voyageurs qui ont pris passage sur les mêmes bateaux s'est élevé à 12,000, ce qui est un indice de la popularité croissante de cette route alternative entre l'Est et l'Ouest du Canada.

Le Pacifique Canadien a en outre augmenté considérablement cette année ses facilités d'entreposage dans les ports de la baie Georgienne. Une addition ajoutée à l'élevateur de Port McNicoll en a accru la capacité de 2,000,000 de boisseaux, tandis que des intérieurs ont été acquis dans un autre élevateur d'une capacité égale à Midland. On s'attend à ce que ces deux élevateurs seront remplis à pleine capacité cet hiver.

M. Duff, après avoir déclaré que les bateaux de la compagnie n'avaient aucunement souffert du fait des récentes tempêtes qui ont balayé les lacs, conclut en répétant que dans l'ensemble, la dernière saison avait été plus que satisfaisante.

AUCUNE ELECTION PARTIELLE AVANT LE PRINTEMPS

C'est ce déclare l'hon. M. Taschereau. — Relativement à l'élection Ste-Marie

LE TRAVAIL SESSIONNEL

Il ne doit pas être troublé en toute justice pour le cabinet et l'opposition

(Dépêche spéciale)

Québec, 21. — Suivant une déclaration officielle faite cet après-midi par le premier ministre Taschereau, ce n'est pas l'intention du gouvernement provincial de faire émettre les brefs de élections partielles provinciales, avant le printemps prochain. "Le moment n'est pas opportun de tenir des élections partielles, alors que les membres du cabinet de même que leurs partisans, tout d'ailleurs comme les députés de l'opposition sont retenus par leurs devoirs parlementaires," a déclaré le premier ministre, "et je ne crois même pas que nous agissions loyalement envers le public si nous tenions des élections partielles pour combler les sièges vacants pendant que la Chambre siège."

"Après une étude de la législation qui régit la tenue d'une élections partielle décidée par le tribunal, nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'y a aucune période de délais pour une telle élection."

"De plus, il s'est présenté de tels cas dans le passé alors qu'une élection comme celle de Ste-Marie fut déclarée nulle et aucune élection partielle ne fut tenue pendant la période sessionnelle."

"Le comté de Québec, où le député perdit son siège, est un exemple qui crée un précédent."

Par suite de la nomination de l'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture au Cabinet législatif, et celle de M. Louis Letourneau, aussi à la Chambre Haute, il y a maintenant trois sièges vacants à l'Assemblée législative sur une représentation totale de 85 députés, notamment, les lies de la Magdeleine, Québec Est et Montréal-St-Marie.

LE DISCOURS DU TRONE

Le Dr. Anatole Plante, M.P.P., Montréal, et M. Joseph Power, M.P.P., de Québec Ouest seront respectivement le propulseur et le second de l'adresse en réponse au discours du Trône à l'Assemblée législative. C'est ce qu'a annoncé cet après-midi le premier ministre Taschereau. A la Chambre Haute, les noms du propulseur et du second ne seront pas divulgués avant la semaine prochaine, mais il est plus que probable que les Honorables MM. Raoul Grotte et Louis Letourneau, nouveaux conseillers législatifs, auront cet honneur. Vu que l'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture conservera son portefeuille dans le cabinet, il n'assurera ni l'une ni l'autre de ces fonctions.

POUR VIDER RAPIDEMENT UN THEATRE

Les échevins Savard et Schubert, proposent une modification

AU REGLEMENT

Tous les sièges devront se lever automatiquement du moment qu'ils seront vides

Il est probable qu'à la prochaine réunion du conseil municipal de Montréal celui-ci sera saisi d'une modification aux règlements touchant les théâtres et salles de représentations de toute nature. Le but de cette modification serait de faire placer dans ces salles des sièges se relevant automatiquement dès qu'ils ne sont pas occupés, ce qui laisserait libres les allées latérales dans toute leur longueur. On comprend combien il serait aussi facile de vider une salle en quelques minutes.

Voici le texte de l'amendement qui sera présenté:

Il est proposé par l'échevin Savard, secondé par l'échevin Schubert: Que l'article 2 du projet de règlement actuellement soumis au Conseil soit modifié en remplaçant le paragraphe (b) par ce qui suit: "En ajoutant à la fin de l'alinéa (1) du dit paragraphe (hh) l'alinéa 99 les aînées suivantes:

"Aucun siège mobile ne peut être placé dans un endroit servant de théâtre, exception faite des loges.

Les sièges dans les salles de récréation (théâtres, salles de vues animées ou autres endroits de représentations publiques) doivent se lever automatiquement à l'aide de ressorts ou autres moyens approuvés par le directeur du ministère des Travaux Publics.

"Les dispositions du paragraphe précédent ne seront mises en vigueur que le premier mai 1928.

A ce sujet, il y a des sièges automatiques mis en vente par la Duplex Spring Company. Cette invention est recommandée par tous les chefs de pompiers d'Ontario et par le chef Gauthier, qui dirige le service des pompiers de Montréal. La Ligue de Sécurité de Toronto, Ont., l'a aussi hautement recommandée.

Le ressort en question est attaché à tous les sièges de théâtre, et, quand on ne sert pas du siège, celui-ci se lève automatiquement, ce qui rend l'accès des allées libre en cas de panique ou d'incendie.

A Montréal, le théâtre Impérial a adopté ce système et le "Congress Hall" de la paroisse Saint-Patrice en a fait adopter. Le nouveau siège a été aussi adopté dans les plus grands théâtres du Broadway, New-York; le Globe, le Lyric et l'Opera Grill, ainsi que plusieurs théâtres importants des Etats-Unis, comme le Roxey et l'Opéra Whitney, à Détroit, Michigan.

Citons encore quelques noms de théâtres connus qui ont adopté le nouveau siège: L'Alexandria, de Toronto; l'Opéra Shes, de Buffalo; le

théâtre Shea, de Toronto; l'Hippodrome, de Toronto. Partout ces nouveaux sièges ont donné entière satisfaction.

Grâce à cette nouvelle invention, une salle de théâtre peut se vider 50 pour cent plus vite en cas de panique ou d'incendie.

VIF INTERET SUSCITE PAR CE CONGRES

Tous, patrons et ouvriers s'intéressent à la paix industrielle du pays

COOK EST DISSIDENT

Il voit l'avenir tout en noir et des déceptions pour ses amis ouvriers

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 21. — Les conférences projetées des hommes d'affaires britanniques et employeurs avec les chefs des unions ouvrières au commencement de l'année prochaine afin de régler la paix industrielle est le principal sujet de conversation dans les cercles parlementaires et dans les milieux industriels et commerciaux du pays. L'invitation précédemment envoyée au conseil du Congrès des Unions ouvrières d'assister à une telle conférence, a été acceptée hier et le monde ouvrier en particulier, s'intéresse maintenant aux propositions que les employeurs se proposent d'offrir aux unions ouvrières.

La campagne en faveur de la paix industrielle en Grande-Bretagne sortit du stage oratoire hier lorsque le conseil général des Unions ouvrières se rendit à la suggestion faite par Sir Alfred Mond, chef d'un groupe considérable de patrons, de prendre part à une conférence ayant pour but de s'assurer si un programme de coopération industrielle ne pourrait pas être formulé et substitué à la lutte continue et la guerre, qui ont caractérisé les relations existant entre les employeurs et employés britanniques depuis un quart de siècle.

Le point culminant de cette lutte survint en 1926, lorsque survint la grève générale dans le pays ne fait que commencer à se relever.

De 1900 à 1925, les grèves et lock-outs firent perdre à la Grande-Bretagne 327,000,000 de journées de travail; puis en 1926, la grève générale y ajouta 100,000,000 d'autres. L'année 1927, avec une perte de 1,000,000 de jours de travail, constitue un nouveau record qui ne fut jamais aussi bas dans le pays.

Le projet de Sir Alfred Mond pour régler la réorganisation de l'industrie britannique et une nouvelle ère de relations entre les unions ouvrières et les employeurs, dans le but de fixer un nouveau standard de production et une meilleure échelle d'existence pour les ouvriers.

Jusqu'ici, la seule objection ou opposition sérieuse au mouvement de la paix industrielle est venue de A. J. Cook, secrétaire de la Fédération des Mineurs. — L'Empereur Cook, de la Grève générale — qui, avec l'échec de sa marche des mineurs sur Londres, afin d'influencer l'attitude du gouvernement britannique relativement à l'industrie minière est convaincu que l'unionisme militant arboré le drapeau blanc de la reddition sans condition si les chefs ouvriers font la paix avec les patrons.

A. Cook prétend que les ouvriers n'en éprouveront que du désappointement et que le public sera désillusionné. Ses vues ne sont évidemment pas partagées par les travailleurs. Le

AVIS AU PUBLIC

La Commission des Liqueurs de Québec fait savoir au public que les demandes de permis pour l'année 1928-1929 seront reçues au bureau de Montréal, "Place-des-Patriotes", et au bureau de Québec, "Edifice 'Quebec Railway'", jusqu'au 31 décembre 1927 inclusivement; les décisions seront communiquées aux intéressés dans les délais prévus par la loi. Aucune pétition présentée après le 31 décembre 1927 ne sera acceptée. On est prié de prendre note que cette règle sera strictement observée.

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC

congrès des unions ouvrières a nommé un comité sérieux de travailleurs influents comme J. H. Thomas et Ben Turner, afin de coopérer avec les industriels, afin de trouver le meilleur terrain d'entente pour entamer les négociations.

Un point vulnérable au projet est que les patrons ne rencontreront les travailleurs qu'en leur qualité d'individus, et non pas comme représentants d'organisations de patrons responsables. L'une des premières demandes des travailleurs sera probablement que les employeurs formulent un plan d'organisation devant mettre en vigueur tout accord conclu.

Les intérêts industriels que Sir Alfred Mond a enrôlés sous sa bannière sont les plus gros bonnets du pays. Ils représentent à eux seuls un capital de 1,000,000,000 livres sterling et embrassent dans leurs opérations les industries du charbon, de l'acier, du transport, des produits chimiques, des travaux de génie civil, de chantiers maritimes, d'usines textiles et usines.

"Je considère l'acceptation de l'invitation transmise par nous au congrès ouvrier", a dit Sir Alfred Mond, "comme du plus heureux augure pour le plus grand bien de l'industrie et du pays pour l'année qui s'amine."

Avec sa jolie église, son académie dirigée par les Révérends Sœurs de Ste-Croix (laquelle comprend plus de 200 élèves), ses corporations municipales et scolaires parfaitement organisées, ses routes graveleuses, ses maisons de pension spacieuses et propriétés pour y recevoir et y héberger le public voyageur et les touristes, l'Académie, l'éclairage électrique, son système de protection contre les incendies, il ne manquera plus qu'un presbytère neuf pour remplacer celui actuel devenu trop exigé et dans un état de vétusté tel qu'il n'offre plus le confort même le plus élémentaire.

Il paraît que la paroisse se le donnerait d'ici peu et même avant un an, s'il faut en croire Dame Rumeur. Avec un presbytère neuf, confortable et attrayant, notre jeune paroisse deviendrait assurément une des plus coquettes et des plus intéressantes de la province, étant donné que son organisation serait au complet.

Ce serait encore une belle évolution pour la paroisse, dont la fondation remonte à moins de 25 ans d'existence, et qui pourtant jouit d'une situation financière des meilleures à tous points de vue.

A la rencontre de l'Hon. L. C. Amery

A FERME-NEUVE, P.Q.

Ferme-Neuve, 21. — C'est décidé... Nos édiles municipaux toujours soucieux de l'avancement et du progrès de leur paroisse viennent de prendre une nouvelle initiative: celle de doter notre village d'un système d'éclairage électrique pour les rues et les habitations, de même aussi, d'un système d'égoutage avec protection contre les incendies.

La mise en place des poteaux pour la ligne de transmission électrique avance rapidement, et ce à tel point que nous avons l'impression que nous aurons la lumière peut-être pour les fêtes. L'énergie électrique nous serait fournie par "The Laurentian Light Heat and Power, Co. Ltd" de Mont-Laurier.

Les travaux de canalisation et d'aménagement de l'égoutage seraient entrepris et commencés à bonne heure le printemps prochain pour être pour suivis, en vue de terminer le tout pour la mi-juillet de 1928. Des sources naturelles situées à proximité du village alimenteront l'égoutage en question. Au dire d'ingénieurs compétents, elles sont puissantes et fourniront un bel approvisionnement d'eau des plus pures et des plus hy

UNE VENTE DE \$110,000 DANS LE QUART. LAURIER

Pour des propriétés situées
sur l'ave Mont-Royal ouest,
Nos 5 à 15

\$385,870.

Tel est le total de 39 ventes,
dont 26 de \$2,000 ou plus.

—Ventes de l'après-midi

(Par la maison Ernest Pitt et Cie)
Au cours de la journée, hier, 39
ventes d'immeubles ou de terrains va-
cants ont été enregistrées, dont 26 de
\$2,000 et plus, soit pour une valeur
totale de \$385,870.20.

La principale vente a été effectuée
dans le quartier Laurier, au prix de
\$110,000, pour des propriétés situées
sur l'avenue Mont-Royal ouest, Nos 5
à 15, et vendues par la Kaufman
Construction Co., Ltd., à la Wexler
Realities, Ltd.

Quant au plus grand nombre de ven-
dants un même quartier, c'est celui de
Villeray qui l'emporte avec cinq
ventes ou 519,100.

Voici maintenant la liste complète
des ventes subdivisées par quartier et
par ordre d'importance:

Quartier Laurier. — Ave Mont-
Royal ouest, batières Nos 5 à 15, lots
Nos 47-8, 47-5, 4, partie 47-3, ter-
rain 88 x 113 pieds. Kaufman
Construction Co., Ltd. vend à Wexler
Realities Ltd., \$110,000. J. E. LaRi-
vière, notaire—1927.

Rue Jeanne Mance, batières Nos
3320, lot No 12-10, terrain 25 x
100 pieds. J. O. Gareau vend à
Dame Louis Donolo, \$12,500. J. E.
LaRivière, notaire—1927.

Rue Hutchison, batières Nos 1753
à 1755A, lot No 1-4 ind. de droits dans
12-1-27, terrain 25 x 109 pieds. Max
Share vend à Dame Elie Share, \$2,000.
A. H. Mettallier, notaire—1927.

Cité de Lachine. — Rue St-Joseph,
batières Nos 415 à 419, lots Nos par-
ties 235, 240A. Alfred Lacroix vend à
Napoleon Ménard, \$31,000. E. Bi-
ron, notaire—1927.

1ère avenue, vacant, lot No 996-
422, terrain 2,175 pieds. Realities Se-
curities Ltd vend à Adolphe Delorme,
\$200. R. Faribault, notaire—1927.

Quartier St-Marie. — Rue Par-
thenais, batières Nos 2435 à 2443,
lots Nos 1301-120, 121, terrain 52 x
92.7 pieds. Louis Bellerose vend à
Georges et Léon Martin, \$22,700. W.
Labonté, notaire—1927.

Quartier St-Jean-Baptiste. — Rue
Christophe-Colomb, batières Nos 4445
à 4453, lots Nos 8-202, 203, terrain
50 x 135 pieds. Albert L. Ghyssens
vend à Armand Gauthier, \$17,000. J.
A. Paquin, notaire—1927.

Cité de Verdun. — 6e avenue, ba-
tières Nos 395 à 405, lots Nos moitié
N.O. 4671-224, 4671-225, terrain
37.6 x 93 pieds. J. O. Gareau vend à
Kaufman Construction Co. Ltd.,
\$15,000. J. E. LaRivière, notaire—
1927.

Ave Manning, vacant, lot No 4680-
254, terrain 3,940 pieds. La succe-
sion Hon. Alexander Cross et al vend
à J. William Wood et Uxor, \$788.
E. C. Common, notaire—1927.

Ave Moffat, vacant, lot No 4680-
217, terrain 2,955 pieds. La succe-
sion Hon. Alexander Cross et al ven-
dant à Laurent Poissant, \$475. E. C.
Common, notaire—1927.

Quartier Maisonneuve. — Rue La-
fontaine, batières Nos 2763 à 2771,
lots Nos 3-165-2, 3-166-1, terrain
3,130 pieds. Léopold Lalibert vend à
Dame Adolphe P. Hamel, \$14,400. R.
Lavalée, notaire—1927.

Rue Orléans, batières Nos 2338 à
2342, lots Nos 18-637, partie N.O.
18-636, terrain 28.6 pieds en front.
Louis Lalonde vend à Hormidas Gi-
rard, \$11,000. W. Labonté, notaire—
1927.

Rue Lafontaine, batières Nos 3100
à 3110, lot No partie 1-59, 60, terrain
80 x 80 pieds. Albert Brunet vend à
Antoine Pigeon, \$8,000. J. E. Gladu,
notaire—1927.

Rue Bourbonnière, batières Nos
2216 à 2220, lot No 18-537, terrain
23.6 x 81.5 pieds. Hormidas Gi-
rard vend à Jules Lalonde, \$6,300.
W. Labonté, notaire—1927.

Quartier St-Laurent. — Rue Jeanne
Mance, batières Nos 172, lot No par-
tie N.O. 43-13, partie S.E. 43-14,
terrain 21 x 92 pieds. Dame Joseph
Versailles vend à Anatole Renaud,
\$12,875 et autres considérations. J.
E. Giguère, notaire—1927.

Rue Jeanne Mance, batières Nos
172, lot No partie N.O. 43-13, partie
S.E. 43-14, terrain 21 x 92 pieds.
Anatole Renaud vend à Louis Par-
mentier, \$12,875 et autres considéra-
tions. J. E. Giguère, notaire—1927.

Quartier St-André. — Rue Guy,
batières Nos 393, lot No 1590, terrain
26 pieds en front John Maloney vend
à Joseph Sawyer, \$11,700. G. Mi-
chaud, notaire—1927.

Ave Buckingham, batières, lots Nos
1673-6, 1673-7, 1673-8, 9, 1677-1,
1677-2, 1676-1, 2, 1673A-4, 5, Louis
Fitch, In Trust, vend à Reginald A.
Jacob, \$1,000 et autres considérations.
I. Kert, notaire—1927.

Quartier Notre-Dame de Grâce. —
Ave Monkland, batières Nos 34, 26,
lot No 60-8, terrain 2,970 pieds. Al-
bert Bigras vend à J. Albert Paltier,
\$11,700. L. D. Clément, notaire—
1927.

Rue Dalon, vacant, lot No partie
49-150, terrain 176 pieds. Andrew
Clark vend à Ernest Deniger, \$300.
L. J. Boileau, notaire—1927.

Quartier St-Michel. — Rue St-Ur-
bain, batières Nos 5228, 5230, lot
No moitié N.O. 11-578, terrain 25 x
100 pieds. W. Michael Phillips vend à
J. Gilbert et Uxor, \$9,000. J. C. B.
Walsh, notaire—1927.

Quartier Hochelaga. — Rue Cuvil-
lier, batières Nos 574 à 580, lots Nos
parties S.E. 31-178, lot 31-179, ter-
rain 30 x 92 pieds. Dame Emory
Grondevine vend à Dame Emory Mar-
tin, \$8,000. W. Labonté, notaire—
1927.

Quartier Mercier. — Rue Monsa-
bert, batières Nos 1019 à 1021, 1015 à
1017, lots Nos 21-907-2, 21-907-1, 21-
906-2, terrain 2,100 pieds. Louis Bel-
lerose vend à Alfred Bernier, \$8,500.
A. Zappa, notaire—1927.

Rue Notre-Dame, vacants, lots Nos
7-6, partie 7-5, terrain 5,722 pieds.
Vau Harigue Land Co Ltd vend à Mo-
tariat Garage, \$6,291.20. J. H. Oli-
vier, notaire—1927.

Ave Fletcher, vacants, lots Nos 407-
331, 332. Dame Janvier Jasmin vend

WALL STREET A ETE IRREGULIER

HAUSSE DE L'ARGENT A 4 1/2% —
FAIBLESSE DES VALEURS
FERROVIAIRES. — LEE CUPRI-
FERES ENCORE VIGOUREUSES.

New-York, 21. — Le marché a été
fortement irrégulier. Le début vigou-
reux de la séance a été suivi, vers
midi, par une dégringolade générale,
et un mouvement de ralliement irré-
gulier s'est produit tard dans l'après-
midi. Pour la cinquième fois succe-
ssive, une moyenne de 20 industriel-
les ont clôturé à des sommets records
pour tout le temps, mais les valeurs
ferroviaires ont perdu du terrain. Le
total des ventes a dépassé 3,000,000
d'actions pour la troisième fois pen-
dant le mois.

La hausse de l'argent à 4 1/2% et
des prêts bancaires d'environ \$25-
300,000 ont provoqué une série d'at-
taques des baissiers qui ont provoqué
des reculs importants surtout parmi
un certain groupe de spécialités. Le
resserrement de l'argent a été attribué
aux encaissements considérables à
l'occasion des fêtes et à l'augmentation
des changements dans les condi-
tions de la situation du crédit.

Les haussiers ont su profiter des
améliorations dans les opérations des
acieries et des baisses accentuées dans
la production des huiles crues pen-
dant la semaine dernière. Une sur-
souscription d'un volume considérable
de nouveau stock et nouvelles offres
d'obligations, montrant une forte de-
mande de placement, a été également
considérée comme favorable au mar-
ché. Cependant, les changements de
wagons ont causé des déceptions, et
à la suite d'une diminution, et ce
même fait explique la faiblesse des
valeurs ferroviaires.

Malgré une baisse brusque de 145
à 134 enregistrée par Greene Cana-
nea qui s'est amélioré de 6 points,
comparativement à son bas récent,
l'intérêt spéculatif dans les valeurs
cuprifères s'est maintenu à un haut
degré. Des nouveaux sommets pour
l'année ont été enregistrés par Ana-
conda, Calumet and Arizona, Cerro
de Pasco, Kennecott, Magna
and Utah United States Steel a dé-
gringolé à 146 1/2 lors d'une réaction
vers midi, mais il s'est amélioré plus
tard à 145 1/2, puis a clôturé à 148 1/2
avec un gain peu considérable.

Les valeurs d'assurance ont fait
des gains très intéressants. Continen-
tal Insurance (ancien stock) a grim-
pé 31 1/2 points en atteignant un nou-
veau sommet record à 341, compara-
tivement à un bas de 135 au commen-
cement de l'année. Fidelity Phenix
Insurance a grimpé 20 points à 215
et Rossia s'est amélioré de 8 points
à 187 1/2.

À J. Gustave Théoret, \$500. J. A. Pa-
quin, notaire—1927.

Cité de Westmount. — Rue Dor-
chester et ave Gladstone, vacants,
lots Nos 379-30-6, 379-29-7, 8, ter-
rain 7,920 pieds. La Baronne Strath-
cona et Mount Royal vend à Kauf-
man Construction Co. Ltd., \$7,200. H.
B. McLean, notaire—1927.

Chemin Grenville, vacant, lot No
partie 237-306, terrain 3,870 pieds.
Belgo-Canadian Realty Co. Ltd vend
à J. Henry Hand, \$3,483. J. Fair,
notaire—1927.

Summit Circle, vacants, lots Nos
237-48, terrain 16,334 pieds. Realities
Securities Ltd et al vendent à
John Leslie, \$8,167. R. Faribault, no-
taire—1927.

Quartier Villeray. — Rue Drolet,
batières Nos 7593 à 7597, lot No
2643-201. Léo et Hollande Papineau
vend à Omer Lupien, \$7,500. J.
H. R. Langevin, notaire—1927.

Rue Drolet, batières Nos 7388 à
7392, lot No 2643-138, terrain 25 x
55 pieds. Joseph Lalibert vend à Dame
Stanislas, \$7,200. H. E. Hers-
chorn, notaire—1927.

Rue St-Elie, vacants, lots Nos 2630-
150, 151, Charles S. Ledue vend à
Louis Bellerose, \$1,500. A. Zappa,
notaire—1927.

Chemin Public, vacants, lots Nos
2629-815, 816, terrain 50 x 80 pieds.
Hollande et Léo Papineau vendent à
M. A. Barron et R. Gariépy, \$1,500.
J. H. R. Langevin, notaire—1927.

Rue St-Gérard, vacants, lots Nos
2629-474, 475, terrain 80 x 75 pds.
Omer Simard vend à L. Victor La-
perle, \$1,400. E. Cholette, notaire—
1927.

Quartier St-Henri. — Rue Saint-
Jacques, batières, lots Nos 1647, par-
tie 1648, terrain 3,123 pieds. Pas-
quale Desantis et al vendent à An-
tonio Vincelli, \$7,750. D. A. Léonard,
notaire—1927.

Quartier Ahuntsic. — Chemin Pu-
blic, vacants, lots Nos 296-9 à 12,
323-190, 191, 203, 204. Charles Gard
vend à Dame Victor Marchand, \$4,
800. J. A. Péroudeau, notaire—1927.

Rue Poupard, batières Nos 7091, lot
No 475-51, Adrien Roch vend à The
Montreal Loan and Mortgage Co.,
\$1,200. R. H. Clerk, notaire—1927.

Quartier Rosemont. — 1ère ave-
nue, batières Nos 6228, lot No 207-
432, terrain 25 x 105 pieds. Dame
Edmond Suzanne vend à Gaston
Binot, \$2,000. J. W. Boisjoli, notaire—
1927.

Rue St-otique et Molson, vacant,
lot No 207-932, terrain 3,165 pieds.
Eugène Duplessis vend à Hormidas
Charest, \$925. W. Labonté, notaire—
1927.

Ville Pointe aux Trembles. — 3e
ave, vacants, lots Nos 100-39, 199-
906, Auguste Langelier vend à Al-
béric Gélinais, \$600. J. E. Coderre,
notaire—1927.

3e avenue, vacant, lot No 100-87,
terrain 25 x 89 pieds. J. Arthur Lan-
gellier vend à Joseph Noisieux, \$550.
A. Langelier, notaire—1927.

Chemin Public, vacants, lots Nos
184-240 à 242. Pierre Allaire vend à
Jos-René Quintal, \$250. A. Desorcy,
notaire—1927.

Quartier St-Jacques. — Rue Wolfe,
batières Nos 936 à 946. Hugh Blair
sue-qual et al vendent à Patrick Melo-
che, \$12,000. E. Cholette, notaire—
1927.

Rivière des Prairies. — Chemin Pu-
blic, batières, lot No 98, terrain 88
arpents. Joseph Jeannotte vend à
Onesime Roy et al, \$6,000. J. E. Jean-
notte, notaire—1927.

A WALL STREET

SENTIMENT SPECULATIF

Des changements fréquents qui se
sont produits dans le sentiment spéculatif
ont provoqué l'irrégularité dans
presque toute la liste. A l'ouverture
du marché on a enregistré une allure
vigoureuse pendant qu'on faisait une
accumulation considérable des valeurs
cuprifères, et près d'une douzaine de
valeurs ont touché des nouveaux
sommets pour l'année. Un grand nom-
bre de valeurs d'assurance et de ga-
ranties ont grimpé de 5 à 15 points.

L'ARGENT

Une hausse de l'argent à demande
à 4 1/2 pour cent et des prêts bancaires
d'environ \$250,000 ont provoqué
un mouvement de vente conside-
rable un peu avant midi. Ces ventes
ont annulé une bonne partie des gains
faits pendant les premières heures du
marché, et bon nombre de stocks ont
fait des pertes entre 2 et 11 points,
comparativement à leurs sommets au
début du marché. Ce resserrement de
l'argent a été attribué aux encaisse-
ments considérables en vue de l'épo-
que des fêtes.

LA FERMETURE

La fermeture s'est faite à une al-
lure ferme. Lorsque le nouveau mouve-
ment de hausse s'est produit dans le
groupe des cuprifères, et au cours du
quel Greene Cananea a pu s'améli-
orer de plus de 11 points, et American
Smelting atteindra 188 3/4, le plus
haut sommet en tout temps, un
mouvement d'achat s'est fait sentir
dans toute la liste. U. S. Steel est
grimpé à près de 150 et General Mo-
tors a dépassé 135. Le total des ven-
tes a été d'environ 2,900,000 actions.

AMERICAN CAN

Les revenus de American Can ac-
cuseront une baisse, comparativement
à ceux de 1926 alors que le gain ré-
sultait de \$4.38 par action sur les 2-
473,999 actions sur le marché. Les es-
timations récentes démontrent que
la compagnie accusait une augmen-
tation de revenus estimée basée sur les
améliorations qui se sont produites
dans l'industrie de la mise en con-
serve vers la fin de l'année. Cependant,
ces estimations étaient quelque peu
trop optimistes. Cette diminution dans
les revenus fait évanouir toutes les es-
pérances que les directeurs de la
compagnie devaient déclarer, la se-
maine prochaine, un dividende supplé-
mentaire en plus du dividende régulier
de 50 cents par action.

FIRESTONE TIRE

La Firestone Tire and Rubber Com-
pany vient de terminer son année fiscale.
Les résultats dépassent tout ce que
l'histoire de cette compagnie a encore
enregistré jusqu'à présent, tant pour
ce qui est du revenu net, du gain par
action et de la position du bilan. Les
profits nets ont atteint le record total
de \$13,750,966, ou un gain de 80 p.c.,
comparativement à 1926, et de 7.7 p.c.,
comparativement à 1925. Le gain
par action sur les 356,958 actions sur
le marché a été de \$33.89, compara-
tivement à \$17 en 1926, et à \$31.66 en
1925.

MARCHE DES OBLIGATIONS

Tous les départements du marché
des obligations ont établi des nou-
veaux records pendant l'année. Les
prix se sont élevés jusqu'au point où
les obligations ferroviaires, légales,
premier degré se vendent sur une base
de rapport de 4 pour cent et les obli-
gations municipales de première clas-
se sur une base de rapport de beau-
coup inférieure à 4 pour cent et qui
correspond au niveau de 1909. Les
nouvelles offres de l'année se chiffre-
rant par \$6,500,000, les rachats par
\$1,500,000, et les prêts étrangers
accuseront le record le plus élevé. Cette
expansion extraordinaire du mar-
ché des obligations a nécessité l'aug-
mentation du personnel de bureau,
surtout dans le domaine de la distribu-
tion.

PERMIS DE BATIR

La construction a dénoté un peu
moins d'activité hier. Sa valeur totale
n'a été que de \$44,200, dont \$34,000
pour la construction nouvelle. Il n'y a
eu que 2 maisons formant 6 loge-
ments. Il y a eu en plus un permis
pour une manufacture et un permis
pour un garage.

Voici ces permis:

Rue Rouen, quartier Préfontaine,
une manufacture, 50 x 138, à 2 étages;
côté, \$18,000. Propriétaire, National
Clearing Corporation, 92 rue
Notre-Dame est.

Rue de Normandie, quartier Saint-
Edouard, une maison formant 3 loge-
ments, 25 x 32, à 3 étages; côté,
\$7,000. Propriétaire, J. Paré, 7272
rue Berri.

Rue Montcalm, quartier Saint-Jac-
ques, une maison formant 3 loge-
ments, 21 x 62 à 3 étages; côté,
\$6,000. Propriétaire, F.B. Desro-
chers, 1570 Montcalm.

Avenue du Parc, quartier Saint-
Michel, un garage, 25 x 20, à un étage;
côté, \$1,000. Propriétaire, B.
Glanzer, 106 Bernard ouest.

La saison des fêtes

Vous vous rappelez ce vieux dic-
ton: "Il n'y a qu'un jour de Noël
par année et il amène avec lui allé-
gresse et gaieté; mais quand il est
passé, il ne revient pas de sitôt".
Noël est vraiment un temps de ré-
jouissances, où les heureuses disposi-
tions des uns mettent de la joie dans
l'âme des autres. C'est un temps où
le bonheur règne en maître et fait
oublier tout souci; où les traces du
bureau s'évanouissent et où tout le
monde entier se réjouit. On souhait-
erait parfois voir son esprit détour-
né du train-train quotidien des affaires;
eh bien! Noël en fournit l'occasion.
Il y a là maints endroits où l'on
peut passer le temps des fêtes et se
retrancher à la vue de nouvelles fi-
gures et de nouveaux paysages. Par
exemple, Québec, une des vieilles
villes du monde, où l'on peut se ren-
dre par la Pacific Canadian. Vous
n'avez qu'à mettre M. F. C. Lyden,
agent des voyageurs de la ville, 145
St-Jacques (tél. Harbour 4211) et
n'importe quel agent des billets du
Pacific Canadian au courant de
vos besoins et de vos désirs et vous
aurez entière satisfaction.

220-1-g

LES PRIX DES BONS BOVINS ETAIENT FERMES

Sur le marché des bestiaux,
à Montréal.—\$10. à \$10.50
pour les bons bouvillons

LES VEAUX

Pas de changement dans les
prix des agneaux mâles.—
Les porcs se vendaient
à \$9.00

Les deux marchés de Montréal ef-
ficient en vente, au cours de la se-
maine finissant le 15 décembre 1927,
2551 bêtes à cornes, 1515 veaux,
4989 porcs et 2344 moutons.

Les prix des bons bovins étaient
fermes; ceux pour la mise en con-
serve et la coupe de même que les
taureaux se vendaient à de bons prix.
Les vaches communes, les génisses
légères et les bouvillons maigres se
vendaient moins chers à la fermeture
du marché. Les plus hauts prix furent
\$13, pour un jeune boeuf expédié au
Nouveau-Brunswick et \$11 pour une
partie d'une charge de bouvillons al-
lant aussi au Nouveau-Brunswick.
Les bons bouvillons se vendaient de
\$10 à \$10.50 et la majorité de ceux
de qualité moyenne de \$8.50 à \$9.
Les bonnes génisses se vendaient sé-
parément à \$8; une seule donna \$9.
Les génisses vendues par charges mé-
langées avec des bonnes vaches et
des bouvillons de qualité moyenne
rapportaient de \$7.50 à \$8.50 et les
génisses communes environ \$6.

Les bonnes vaches se vendaient, en
majorité \$6.50 à \$7; les meilleures
\$7.50; celles de qualité ordinaire com-
posaient la majorité des offres et se
vendaient lentement de \$4.25 à \$6;
celles pour la mise en conserve \$3,
et celles pour la coupe \$3.75. Un ou-
dix bons taureaux de boucherie rap-
portaient \$7.50; ceux de qualité com-
mune se vendaient aux mêmes prix;
la majorité de \$4.25 à \$5.50.

Les veaux engraisés à l'herbe se
vendaient de \$5.25 à \$6; ceux en-
graisés à la chaudière et ceux nour-
ris à la mamelle donnaient de \$6.50
à \$14.50 selon la qualité.

Presque tous les agneaux étaient
des mâles. Les prix n'étaient pas
changés; la qualité des moutons
était plus inférieure et les prix étaient
basés sur la qualité—de \$3 à \$5.50.
Le prix général des porcs pesant
plus de 150 livres, était \$9. Quelques
charges se vendaient un peu plus
chères et les moutons légers don-
naient \$8.50. Les prix des sauteurs

étaient \$8.75 pour les lisses-dépis,
classés par les officiers du gouverne-
ment. Les truies rapportaient de \$7.50
à \$8.00.

DIVIDENDES DECLARES

Canadian Industrial Alcohol vient de
déclarer un dividende trimestriel régu-
lier de 38 cents par action payable le
16 janvier aux actionnaires inscrits le
31 décembre 1927.

Woods Mfg Co., vient de déclarer un
dividende de 1 3/4 pour cent sur les
actions privilégiées, pour le trimestre
terminé au 31 décembre 1927, et paya-
ble le 3 janvier aux actionnaires ins-
crits le 28 décembre.

Montreal Tramways Co., un dividen-
de de \$2.50 par action pour le trimes-
tre terminé au 31 décembre, payable le
14 janvier aux actionnaires inscrits le
6 janvier à 4 heures de l'après-midi.

Quebec Power Co., un dividende de
50 cents par action pour le trimestre
terminé au 31 décembre, payable le 16
janvier aux actionnaires inscrits le 31
décembre 1927.

LE FROMAGE

Rien de nouveau sur le marché du
fromage. Le commerce a été tranquille
et sans aucune amélioration. Les ap-
provisionnements sur place ne sont pas
considérables. Les prix sont restés sans
changement. Les arrivages courants
de fromage d'Ouest No 1 blanc et
de couleur, ont été cotés entre 19 et
19 1/4 cents la livre.

Les arrivages de fromage, hier, ont
été de 42 meules, comparativement à
119 pour le même jour de la semaine
précédente, et à 82 pour le jour cor-
respondant de l'an dernier.

LE BEURRE

Aucune amélioration de la demande
sur le marché du beurre. Le marché a
été extrêmement tranquille et sans
fait important, et l'allure a été ferme.
Les prix sont restés sans changement.
Le beurre de crémère pasteurisé No 1
des Cantons de l'Est était coté entre
36 et 36 1/2 cents la livre.

Les arrivages de beurre, hier, ont
été de 206 boîtes, comparativement à
111 pour le même jour de la semaine
précédente, et à 49 pour le jour cor-
respondant de l'an dernier.

LES OEUFS

Les marchés des oeufs, hier, a été
plus actif par suite de la demande pas-
sablement considérable des acheteurs
en vue de leurs besoins pour le temps
des fêtes. Comme les approvisionne-
ments étaient amplement suffisants, il
ne s'est produit aucun changement
dans la condition du marché et les prix
se sont maintenus fermes. Les oe

L'AMPLEUR ET LES CAUSES DE LA VICTOIRE

M. l'abbé fait un exposé de la conquête du gouvernement responsable

TROISIEME CONFERENCE

Evénements de 1847-48 et la formation du ministère Lafontaine-Baldwin

M. l'abbé Lionel Groulx a donné, hier soir, sa troisième conférence d'histoire du Canada, traitant cette fois-ci de la "conquête du gouvernement responsable". L'assistance plus nombreuse que d'habitude — on y voyait des dames en grand nombre — a paru s'intéresser à ce cours particulièrement intéressant.

Voici un résumé de la conférence de M. l'abbé Groulx:

Après son échec du printemps de 1847, le ministère canadien n'employa plus son reste de vie qu'à prolonger son agonie. Quelle disgrâce que ce gouvernement anémique quand jamais peut-être le pays n'avait tant besoin d'être gouverné. La crise économique atteignait sa phase aiguë. L'avenement du libre-échange dans le Royaume-Uni frappait le Canada dans les deux sens: les exportations de ses produits agricoles, et en particulier de son blé, étaient en baisse; tout son crédit diminuait; l'industrie du blé et de la farine et l'amélioration de ses voies fluviales. Ce crédit, une autre calamité allait lui donner le coup de grâce: le typhus irlandais. La famine d'Irlande déterminait vers l'Amérique un exode en masse des petits fermiers et des paysans de l'Ile. Le Canada en devait recevoir plus de 100,000. Bientôt la "fièvre de vauvau" éclata, entraînant à la Grosse-Île et aux bords de débarquement malades et mourants. Un mouvement d'héroïsme secoua la population canadienne. La charité se donna jusqu'à la mort, mais le fléau se soldait par d'autres frais que l'héroïsme. Oblige d'avancer de fortes sommes pour le soulagement des infortunés immigrants, le gouvernement dut suspendre tous les travaux publics, on se trouva dans l'impossibilité de s'acquitter des intérêts de sa dette ou d'avoir recours à des obligations discréditées.

Mais que la crise elle-même, sa répercussion sur le sentiment populaire effraya Lord Elgin. Dans le monde politique et commercial, l'embarras toucha à la panique. Le mouvement de désaffection à l'égard de la métropole s'accroît à grande allure. A quelques fins prosaïques, le "consortium" politique, se dit-on dans les milieux torréfiés, s'il ne vaut aux colonies que crises financières et fait d'elles le dépôt du paupérisme européen, alors que, pour atteindre à une fortune rapide et merveilleuse, il suffirait au Canada d'écrocher son char à l'étoile américaine? Que de problèmes et quelles tâches se dressent devant Lord Elgin, mais à quelle politique vigoureuse et cohérente s'adonner avec le cabinet fantôme qui tient ou semble tenir le timon des affaires?

Enfin la dissolution des Chambres avait lieu en décembre 1847. Les élections suivirent en janvier 1848. Des urnes sortait une majorité réformiste. Le 11 mars un nouveau ministère Lafontaine-Baldwin était constitué. Qu'étaient-ce que cet événement à la fois simple et considérable? Pour la première fois, dans l'histoire canadienne, un gouvernement venait d'accorder sa sanction à la volonté de la Chambre et du pays manifestée par des élections libres. Il le faisait au nom de principes qui lui étaient personnels, mais aussi en vertu d'instructions expresses du gouvernement métropolitain. Cette date du 11 mars 1848 prend donc l'importance et la dignité d'une borne entre deux époques. Elle ne marque point, comme on l'a dit quelquefois, la naissance d'une nation, mais la disparition des colonies au sens antique du mot et l'avenement des Dominions dans la portion nord-américaine de l'empire britannique.

Le 8 février 1850, dans un solennel discours à Westminster, lord John Russell annonçait et définissait la nouvelle politique coloniale. Ses formules seraient si pleines et si absolues et prononcées avec un tel détachement que lord Elgin s'en trouva mécontent et le ministère canadien effrayé! Il semble qu'appareillant pour une croisière toute nouvelle, la frégate anglaise n'ait que le souci de se débarrasser de toute amarrée et de tout lest. Dans l'ordre politique, administratif, économique, le Canada faisait des gains considérables.

Nulle part, peut-être la répercussion des derniers événements ne serait plus considérable que dans le Bas-Canada. Quand on examine à quels titres les Canadiens-français furent appelés par Elgin à participer à l'administration; que l'on rapproche l'abrogation de l'article 41 de la Constitution de l'Union restreignant l'usage de la langue française, de la lecture en français du discours de la Couronne à la session de 1849, il ressort de tous ces faits et gestes une solennelle réputation de la politique de fusion de 1841, et la proclamation définitive de l'égalité des langues et des races anglaises et françaises au Canada.

A qui convient-il de faire hommage de cette grande victoire? Le professeur fait ici la part du gouvernement britannique et des parlementaires coloniaux. Que le Canada doive ses libertés à l'Angleterre, éducatrice des petits peuples, c'est là un poncif de harangues officielles aussi faux que populaire. Il serait aussi erroné de faire hommage des libertés canadiennes aux seuls parlementaires des Chambres coloniales. La métropole, une sorte de synchronisme historique déterminèrent l'ère nouvelle. Quelque grande que soit la part des parlementaires français, ils furent aidés par d'autres facteurs et notamment par la force du nombre que le paysan leur fournit. De telle sorte que le cercle des causes s'élargissant et s'élevant, la victoire de 1848 ne s'explique que par la collaboration de tout un peuple et par l'intervention des plus hautes efficacités de l'ordre moral.

A LA CH. DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

La prochaine assemblée de la Chambre de commerce du district de Montréal aura lieu le 18 janvier prochain au lieu ordinaire des réunions.

UN MOYEN DE CONTROLLER LES CRIMINELS

La carte d'identité et les résultats qu'on en obtient en France

L'ECHÉVIN TREPANIER

Projet dans les amendements à la charte. — Les manœuvres électorales

La carte d'identité aurait pour effet d'éliminer la question de la personne dans les élections et elle assurerait un excellent contrôle de tous les étrangers qui viennent à Montréal, d'après l'échevin Trepanier, leader du conseil municipal, qui a eu l'occasion, au cours de son voyage en Europe, de faire une certaine étude de la question.

"J'apprends, dit M. Trepanier, qu'il y aura à ce sujet, un nouveau projet d'amendement à la charte de la cité pour réinsérer la clause qui fut biffée, il y a deux ans, et dont l'objet était d'autoriser la cité à adopter un système de carte d'identification à l'usage des citoyens pour toutes fins, y compris les élections municipales.

"Le but de la cité est spécialement de contrôler l'élément indésirable qui malheureusement prend une part trop active à nos élections municipales en ce qui a trait à la supposition de personne. C'est ce que nous voulons empêcher d'abord et c'est ce que la carte nous permettrait de faire.

"En second lieu, il est avéré qu'en dépit de nos lois d'immigration, trop de criminels peuvent entrer dans ce pays et rester ici aussi longtemps qu'ils le désirent, souvent sous un faux nom. Nous n'avons aucune loi qui pour empêcher ces criminels à nous dévoiler leur identité. La police ne peut davantage les arrêter, même quand leurs dossiers sont connus, car du moment qu'il est établi qu'ils ont un compte de banque, ils ne peuvent être classés comme des vagabonds.

"Nous trouvons aussi dans nos statistiques criminelles une raison de demander au gouvernement fédéral de légiférer pour que l'on puisse établir une carte d'identification permettant d'exercer un contrôle sur les criminels.

"Je suggérerais un système semblable à celui employé dans les pays latins, au sujet des étrangers qui entrent dans ces pays pour y demeurer. L'avantage de ce système au Canada serait d'empêcher les bandits étrangers d'entrer ici et aussi d'empêcher les criminels canadiens d'aller d'une partie du pays dans l'autre sans que la police en ait connaissance. Une législation de ce genre aiderait grandement au travail de la police.

"Je crois aussi que toute personne conduisant une automobile devrait avoir sa carte d'identification. A l'heure actuelle, les chauffeurs ont cette carte, mais il y a des milliers d'autres personnes qui conduisent des autos et qui n'ont pas de carte. En France, la carte d'identité n'est pas obligatoire, mais le préfet de police de Paris n'a dit que le nombre des gens qui en font la demande, augmente sans cesse. Quant aux étrangers qui désirent résider en France, ils sont obligés de remplir un document fait en triplicata et sur lequel se trouve leur photographie. Une carte est gardée par le préfet de police de Paris, l'autre par la ville de Paris et la troisième est remise à l'étranger qui doit la porter. Chaque fois que l'étranger change de domicile, il doit remplir une nouvelle formule afin de tenir la police au courant de ses agissements. Ce système passe pour être très efficace.

IL EST TEMPS QUE L'ATTENTION PUBLIQUE S'ÉVEILLE

La circulation et le problème de l'enlèvement de la neige vont s'aggraver

AU KIWANIS CLUB

Devant les membres du Kiwanis Club de Saint-Laurent, M. Joseph Mercier, député de Laurier-Outremont, a déclaré qu'il était temps d'éveiller l'attention du public en ce qui regarde la question de la circulation. "Nous vivons, dit-il, à l'heure d'une révolution, où des changements radicaux s'imposent.

M. Mercier fait observer que la circulation et le problème de l'enlèvement de la neige vont s'aggraver tous les ans. Il dit comment le tramway qui l'amène de chez lui à la ville espère ainsi dire complètement arrêté de l'avenue des Pins à la rue Craig. Il ajoute: "Je pourrais, à pied, aller plus vite que le tramway".

Bien que le discours de M. Mercier ait été surtout pour féliciter ses membres de l'œuvre de bien-être qu'ils accomplissent, il leur demanda aussi de s'intéresser davantage aux affaires publiques et en particulier aux affaires civiques. "Le Canada, dit-il, prend maintenant sa place parmi les grandes nations et il appartient aux membres de ce club de créer et de former un véritable esprit public".

Des rapports ont été présentés de la visite du club à Troy, jeudi dernier; alors qu'un étendard britannique a été présenté par le président, M. Louis B. L'Esperance et M. Bert Davidson, J. Thibodeau, D. Olivier et Robert May.

L'ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB LIBERAL YOVILLE

Les membres du club Liberal Yoville sont instamment priés de prendre note que l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mercredi du mois de janvier au local du club.

UN SALON DE LA GRAVURE MODERNE

"L'Estampe Moderne" l'inaugure, avenue Union. — Oeuvres intéressantes en exposition

ARTISTE DE RENOM

"L'Estampe Moderne", qui nous conviait à une exposition de gravures des maîtres européens, vient d'inaugurer un charmant et discret salon au No 2054 avenue Union, Morgan et à proximité également de la rue Sherbrooke. La M. M. Y. Guillois se tient à la disposition des visiteurs que la gravure moderne peut intéresser. Cette forme nouvelle de décoration compte déjà des admirateurs nombreux et nous ne croyons pas nous tromper en les assurant qu'une visite à ce Salon les intéressera au plus haut point.

Nous sommes allés, hier faire une visite à cette galerie de la gravure et nous y avons vu de très belles choses. M. Guillois, en plus des gravures récemment reçues de France et d'Amérique, expose également des gravures originales de A. Calbet, Wm Ablett, Alfred de Latour, Dallenacque, Montargis ainsi que de magnifiques crayons de H. Prost, un artiste français établi dans l'Ouest canadien et qui obtient du succès.

Toutes les œuvres exposées intéressent par plusieurs aspects. Les fac-similes de Renoir, au nombre de 21 seulement, nous font voir le talent robuste et délicat à la fois de l'artiste. Ses crayons au crayon ou ses lavis sont remarquables par le mouvement et le naturel. Renoir est un physionomiste à qui le détail n'échappe pas, on ne peut le voir dans ses études 1, 4, 5 qui sont des œuvres originales et vivantes; 9, 11 et 13, trois magnifiques pastels de belles tonalités.

De Constantin Guys, on peut aussi admirer environ une quinzaine de gravures, soit fines, aquarelle ou lavis en plus de quelques crayons aux traits justes et brefs. Le scène du cabaret (No 9), le Bosphore (No 17) et Sortie de bal (No 11), nous montrent le talent de l'artiste qui représente en quelques traits vifs des scènes très vivantes. Les œuvres de Leboz sont également remarquables. C'est un tout autre genre. Ce sont des aquarelles fraîches, aux couleurs délicates et vaporeuses, d'un dessin à peine perceptible mais produisant un effet particulièrement unique. "Les baigneurs", "Sur les quais", "Sur la plage" et autres gravures de cet artiste ne peuvent que plaire aux amateurs avertis et à un goût léger. Ces œuvres apportent une technique fort inusitée ici et d'une surprenante simplicité.

Enfin, de H. Prost, cet artiste établi au Canada depuis une vingtaine d'années, nous voyons des paysages fort bien exécutés. A remarquer tout spécialement ses lavis et sépias dont l'exécution est fort habile. De lui, on remarquera un magnifique crayon représentant des récifs contre les quels viennent se briser les immenses vagues de la mer. Egalement de lui, des paysages très naturels et d'une perspective très juste. Signaux en passant que ces œuvres ont obtenu, dans deux expositions à Brandon et Prince-Albert, nos premiers prix et plusieurs deuxième prix. C'est dire assez qu'elles plaisent et qu'elles le méritent. Cet artiste n'est pas parfait, sans doute, mais ses crayons, aquarelles, sépias et lavis sont magnifiques.

Nous tombons ensuite dans la gravure originale ou nous admirons des travaux superbes de Marty, Calbet, Ablett, de Latour, Dallenacque et autres qui captivent l'attention par leur subtilité d'exécution et leur conception originale et parfois très spirituelle. Les vieux coins de Paris, dus au talent de de Latour, sont tout simplement magnifiques. On verra une série de gravures consacrées à différents points d'intérêt de St-Sébastien, une autre de l'Ile de France, le Trocadero, les chèvres aux Champs Élysées, etc. Les autres gravures sont aussi dignes d'intérêt. Dallenacque figure dans cette exposition avec plusieurs tableaux d'un caractère historique. Il en est de même de Montargis. La plupart de ces artistes ont les honneurs de "L'Illustration", numéro de Noël de cette année. Ce sont donc des artistes de réputation établie et dont les œuvres font la base de l'Estampe Moderne que l'inaugure, avenue Union. On peut se procurer à des conditions très raisonnables.

J. René de Cotret.

RESIDENCE D'UN DEPUTE MENACEE

La demeure de M. Théodore Rheaume, député de la division Jacques-Cartier, aux Communes, a été menacée par les flammes, hier soir, à 6 heures 46, quand un incendie a éclaté dans la demeure de M. William A. Blackwell, No 122, avenue Mayfair, tout juste au-dessous du logement de M. Rheaume, No 124, de la même avenue.

Les pompiers ont dû travailler assez longtemps et des dommages assez considérables ont été à la demeure de M. Blackwell. Le logement de M. Rheaume a été endommagé par la fumée. Ce dernier est propriétaire de la maison et les dommages sont couverts par les assurances.

POUR FETER BOSSUET

A l'occasion du tricentenaire de la naissance de Bossuet, une conférence publique sera donnée sous les auspices de la Faculté de Lettres de l'Université de Montréal, le vendredi 23 décembre, à 8 heures 15 du soir, dans la grande salle de conférences de l'Université. Le conférencier sera le professeur Dombrowski. L'entrée sera libre.

LA GERANCE DE DELANEY RECHERCHEE

New-York, 21 — Le contrat pour la gerance de Jack Delaney (Ovella Chapdelaine) ancien champion poids mi-lourd du monde, qui avait coûté \$300 à Pete Reilly, il y a quatre ans, a été acheté, aujourd'hui, par Joe Jacobs de New-York, au prix de \$50,000.

LES OFFICIERS DE LA LIGUE DE SECURITE

M. E.-J. L'Esperance est réélu à l'unanimité président pour l'année 1928

ASSEMBLEE ANNUELLE

M. E. W. Beatty, élu président honoraire. — Hommes connus au bureau de direction

Bien que M. E.-J. L'Esperance ait adressé au bureau des directeurs de la Ligue de Sécurité publique de Québec, sa démission comme président, il a été réélu comme tel, pour l'année 1928.

C'est au cours de la réunion annuelle des directeurs, tenue hier, à l'hôtel Mont-Royal, que M. L'Esperance a dû accepter de nouveau la charge qu'il remplit si dignement depuis 1925.

Voici la liste complète des officiers de la Ligue de Sécurité publique de la province de Québec: Président honoraire: M. E. W. Beatty; vice-présidents: l'honorable L.-A. Taschereau, lord Atholstan et sir Lomer Gouin; patrons honoraires: l'honorable Modeste Martin, maire de Montréal; MM. George Hogg, maire de Westmount; Joseph Beau-Dupuis, maire de Verdun.

Président: E.-J. L'Esperance, président de E.-J. L'Esperance, limitée; vice-présidents: MM. D. E. Blair, surintendant général de la Montreal Tramways Co.; E. A. Cunningham, du C.P.R.; l'honorable J. H. Dillon, m.p.p.; J. T. Foster, D. E. Gallowsay, le Dr George Hall, le Dr Milton Hersey, l'honorable Alfred E. Ledue, m.p.p.; MM. Ernest Pitt, échevin d'Outremont; E. E. Workman, Bureau de direction: MM. P.-E. Boivin, m.p., maire de Granby; W. A. Booth, W. Bowie, Leo Bramson; J. N. Drummond, Gustave France, John A. Durand, le Dr J.-P. Gaudois, H. K. S. Hemming, J.-P. Labarre, Alfred Lambert, Allan M. Mitchell, C. M. McCaffrey, avocat; J.-C. Pettitclerc, L. H. Pinsonnault, échevin; Georges Savoy, H.-A. Terrault, C. P. Riddell, J.-E. Tanguay, J.-A. Bégin, le Dr S. Boucher, le chef Pierre Bélanger, Jules Crépau, A.-A. Desroches, le chef R. Gauthier, l'honorable R.-O. Grothé, T. J. Fitzgerald, Charles P. Howard, m.p.; W. J. Langton, L. M. Lymburner, Victor Marchand, m.p., le professeur J. Bonsall Porter, J.-A. Paulhus, Ed. Quinn, A.-L.-J. Tanguay, E.-G. Tanguay, H.-C. Fortier, Lyon Cohen.

Tésorier honoraire, M. J.-V. Desaulniers. Secrétaire général, M. Arthur Gaboury.

Comité des finances: MM. J.-C. Pettitclerc, président; D. E. Blair, J.-P. Labarre, le Dr J. Bonsall Porter, Jules Crépau.

Comité industriel — comité conseiller — bureau conseiller: MM. Allan M. Mitchell, président; J. P. Anglin, Armand-A. Collet, C.-J. de Tonnancourt, Alban Janin, R. H. McMaster, Jean Rolland, W. W. Southam, F. R. Whittall, W. S. Fallis, wood, Armand Daigle, W. P. Fallis, J.-R. Joubert, John Miles, Paul F. Sise, J. H. Webb, A.-F. Déchaux.

Comité du trafic: bureau conseiller: MM. Ed Quinn, le chef Baker, H. Bertrand, le capitaine W. A. Booth, le chef A. Dubeau, de Verdun; J. P. Donnelly, le chef W. Wren, de la police de Westmount. H. K. S. Hemming, J.-J. Joubert, W. J. Langton, T. P. McCaffrey, A.-L.-J. Tanguay, le colonel Ed. Williams, J.-B. Baillargeon, le chef Pierre Bélanger, D. E. Blair, A.-H. Cadieux, le chef J. Joubert, John Miles, de Lachine, D. P. Fitzgibbon, R. A. Gentles, R. L. Hight, R. N. O. Harrington, T. E. Moore, le colonel F. M. McRobie, A. C. Thorn.

Comité d'organisation: MM. E.-J. L'Esperance, président; Blair, H. J. Fitzgerald, J.-C. Pettitclerc, E. A. Cunningham, J.-P. Labarre, R. B. Workman, J.-V. Desaulniers, Allan M. Mitchell, Arthur Gaboury, Ed. Quinn et C. F. McCaffrey.

REMISE DE LA CROIX DE CHEV. A M. H. GAGNON

M. le Baron de Vitrolles, consul général de France au Canada, recevait à dîner, hier soir, à sa résidence, M. Henri Gagnon, directeur-gérant du journal le "SOLEIL" que le gouvernement français vient de nommer chevalier de la Légion d'Honneur. C'est au cours de ce dîner que M. le Baron a remis à M. Gagnon la croix de l'Ordre français tant apprécié de par le monde.

Le nouveau chevalier a su répondre en termes choisis aux délicates attentions du Consul de France et aux compliments qui lui furent faits en cette circonstance. Il s'est dit fort touché de l'insigne honneur que la France lui faisait, honneur que les siens apprécient beaucoup.

Qu'il s'agisse d'un - - -

Orthophonic
Rogers Radio
Piano Pratte

Vous ne sauriez trouver mieux nulle part que chez LANGER. L'ÉLECTRICITÉ vous jouez en plus des CONDITIONS LES PLUS FACILES EN VILLE.

J. Donat Langer

"Le plus grand magasin du genre au Canada"

366 Est. rue Ste-Catherine

NOUVEL EDIFICE DES DOUANES POUR MONTREAL

C'est ce que demande le Board of Trade. — Entrevue à ce sujet avec des ministres

LES RAISONS

Les droits de douanes sur les articles, à l'usage personnel des citoyens

Le conseil du Board of Trade a tenu, hier après-midi, son assemblée régulière à laquelle assistaient MM. G. Laffoley, président; George Henderson, vice-président; Walter Molson, trésorier; A. Geo. Burton, J. L. Carson, P.-A. Curry, Norman J. Dawes, Andrew Glenning, Clinton Henderson, Jas. Macdonnell, Claude Villiers et J. Stanley Cook, secrétaire.

Le Premier ministre et le ministre du Revenu national, en accusant réception des représentations du Bureau en faveur de l'abolition des droits de douanes sur les articles importés par des citoyens pour leur propre usage, ont promis leur sérieuse considération. Le Conseil espère que le Board of Trade ou Chambres de Commerce dans les autres grandes villes du Dominion, auxquelles une copie de la lettre du Gouvernement a été adressée, le soutiendront dans ses représentations.

Il a été décidé de demander au Premier ministre, ainsi qu'au ministre du Revenu national et au ministre des Travaux publics, de recevoir une délégation du Conseil dans le but de renouveler les représentations faites en juillet dernier, demandant l'érection d'un édifice des Douanes, à Montréal, préférablement au site où des fondations ont déjà été jetées avant la guerre, afin d'offrir plus d'espace nécessaire pour le département des Douanes et aussi, en autant que faire se peut, pour tous les autres départements fédéraux qui ont des bureaux, à Montréal.

Tout en reconnaissant les améliorations considérables qui ont été apportées dans l'administration du bureau local des Douanes, le Conseil est néanmoins convaincu que le service ne saurait être entièrement satisfaisant, à moins qu'il jouisse de facilités adéquates. En plus, il y a d'autres bureaux du Gouvernement qui sont dispersés à travers la ville et qui trouveraient beaucoup davantage s'ils étaient installés sous le même toit. On espère que l'entrevue désirée sera accordée au commencement de janvier prochain, de façon à ce que, si les représentations du Bureau sont agréées, les crédits nécessaires soient votés à la prochaine session du Parlement.

Les membres du Conseil, après avoir échangé leurs bons souhaits de la saison se réuniront maintenant que le 4 janvier 1928.

Les messieurs dont les noms suivent, ont été admis membres du Board of Trade:

MM. C. Morland Hickson, de Hickson, Craig and Scanlan; Louis-P. Pinsonnault, de J. H. Chapman Reg'd; A. Eric Heuser, de Dorken Bros., Co.; R. W. Truax, de Truax, Carsley and Co.; B. N. Newsam, de Consiglio Bros., Ltd.; Ettore A. Roncarelli, No 67, rue Osborne; S. C. Holland, de la Robert Mitchell Co.

LA DIVISION DE LA VILLE EN ARRONDISSEMENTS

Elle sera étudiée demain, pour la première fois par la nouvelle commission

M. GASPARD DE SERRES

Présidera l'assemblée des représentants de toutes les villes métropolitaines

La commission chargée par le gouvernement d'étudier le projet de division de la ville et des cités environnantes en arrondissements se réunira demain après-midi, à trois heures dans les bureaux de la Commission Métropolitaine, sous la présidence de M. Gaspard de Serres, représentant du gouvernement provincial à la commission métropolitaine. Il s'agit de nommer un personnel actif et surtout d'étudier un projet qui sera soumis à la nouvelle commission. Ce projet a pour but de coordonner le système d'hygiène et de santé dans toute la métropole et d'avoir ainsi des règlements identiques partout. Ce projet a été préparé par des autorités sur cette question.

Tous les représentants des villes du "Greater Montreal" seront présents à cette réunion qui promet d'être fort intéressante.

GRANDE AFFLUENCE POUR LA NOEL ET LE 1ER DE L'AN

Vendredi soir jusqu'à mardi prochain, voilà un délai qui, à l'occasion de Noël et du premier de l'an, sera une belle fin de semaine pour ceux qui veulent voyager. Par conséquent, on anticipe une affluence considérable de voyageurs et le Pacifique Canadien a pris des dispositions en conséquence, tant à la gare Place Viger qu'à la gare Windsor.

La venue de l'exode commencera vendredi soir et atteindra leur maximum samedi. De nouveaux wagons seront ajoutés aux convois réguliers, et il y aura en plus des trains spéciaux pour faire face à l'affluence. Vendredi et samedi, vingt-cinq trains partiront pour Québec, Ottawa, Toronto, Chicago, St-Jean, N.-B., Newport, Vt., Perth, Sherbrooke et Boston, de la gare Windsor, quatorze trains partiront de la gare Place Viger pour les Laurentides et Québec. Parmi ces derniers, le "Viger" pour Québec et les trains de 4 heures p.m. pour Ottawa seront en deux sections. Deux trains pour les Laurentides seront aussi en deux sections.

De plus, le train No 23, qui part de la gare Windsor, à Montréal, qui se rend à la gare de Toronto Nord et qui ne circule pas le samedi, sera aussi de service samedi prochain comme train spécial. Des trains spéciaux partiront aussi de la gare Place Viger pour Shawbridge, Ste-Agathe et La-Belle, vendredi et samedi prochains et aux mêmes jours de la fin de la semaine suivante.

DECES DU DR L.-P. DE GRANDPRE DE MONTREAL

Il a succombé à une courte maladie. — Greffier des procès-verbaux à l'Assemblée Législative

Nous sommes au regret d'annoncer le décès du Dr Louis Philippe de Grandpré, de cette ville et très avantageusement connu dans la Métropole. C'est un citoyen intègre qui disparaît et qui emporte avec lui les regrets les plus sincères. Ses activités politiques l'avaient mis en contact avec les hommes les plus en vue du parti libéral et les services qu'il rendit furent reconnus car il fut nommé à une position du service administratif provincial. Là encore il se fit remarquer par ses grandes qualités de cœur et d'esprit et sa position de greffier des procès-verbaux, à l'Assemblée Législative de Québec le mit en relation avec la députation qui l'avait en haute estime.

Il fit ses études à Joliette, à l'Assomption puis à l'Université Victoria. Il était médecin de la Goutte de lait de Montréal.

Il professa la médecine durant de nombreuses années à Worcester, Mass. Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Alice Duckett, son fils, Roland, et une sœur, Sr Marie-Rolande, du Couvent d'Outremont, des SS. de Jésus-Marie.

Les funérailles seront annoncées plus tard. La dépouille du regretté défunt est exposée à sa résidence, 5944, Park Avenue.

NOUVEAUX OFFICIERS DU CLUB OUVRIER VERDUN-STE-ANNE

Le Club ouvrier Verdun-Ste-Anne a procédé avec le résultat suivant à l'élection de ses officiers pour l'année 1928:

Président, Joseph Tremblay; vice-président, A. Sainte-Marie; secrétaire-archiviste, U. Audette; secrétaire-financier, E. Blanchard; trésorier, A. Boucher; sentinelle, A. Fontaine.

Les assemblées régulières de ce club ont lieu chaque deuxième mardi du mois, à la salle des Alliés, 284 rue Charron.

Chas. C. de Lorimier

TEL. BELL EST 1864.
Fleurs Naturelles et Artificielles.
4000 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL.
(Vis-à-vis Théâtre St-Denis)
Spécialité: Tributs, Couronnes, Funérailles.

DECES

DE GRANDPRE. — En cette ville, mercredi, le 21 du courant, à l'âge de 65 ans est décédé le Dr Louis Philippe de Grandpré, époux de dame Alice Duckett.

Avs des funérailles plus tard. Le convoi partira de la maison mortuaire No 5944 avenue du Parc 220-1-D.

Donnez un manteau
de fourrure
Desjardins pour Noël!



Savez-vous que, pour la modique somme de cent dollars, vous pouvez acheter chez Desjardins un manteau de fourrure — d'une qualité, d'une confection et d'une durabilité insurpassables pour le prix? Vous pouvez difficilement, à moins, faire de cadeau réellement appréciable, et aucun ne fera plus plaisir ni ne procurera de plus grande satisfaction.

Cent dollars, c'est là la plus modeste valeur de Desjardins. A plus, il vous offre pratiquement un modèle pour chaque prix... jusqu'aux fourrures les plus rares et les plus dispendieuses. Desjardins vous donne l'avantage d'offrir, comme cadeau de Noël, un bon manteau de fourrure, tout en ne payant pas plus que vous le permet votre condition de fortune.

FOURRURES
DE
QUALITE

CHAS DESJARDINS & Co.

1170 RUE SAINT-DENIS

FACILITES
DE
PAIEMENT